

# la tribune

74e ANNÉE — No 270 — 28 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, JEUDI 5 JANVIER 1984 —

(SAMEDI 60¢) 40¢  
Livraison à domicile  
\$2.35 par semaine



(Photo La Tribune par Luc Cloutier)

**Chez Chaussures H. H. Brown**  
1,5 million \$ investis:  
125 employés rappelés

A 6

La fièvre de la 6/49

## Une surcharge... et le système de validation saute

par Michel Rondeau et PC

**SHERBROOKE** — La surcharge du système de validation des billets de Loto-Québec a provoqué hier avant-midi une panne temporaire dans toute la province.

La fièvre de la 6/49 a en effet amené tant de personnes aux centres de validation des billets de loterie hier que le système n'a pas résisté et a été paralysé pendant quelques heures.

D'heure en heure, en effet, le nombre de joueurs va croissant. "Les gens misent comme jamais cela ne s'est produit auparavant", disait Loto-Québec, à Montréal, hier après-midi.

Loto-Québec a pu réactiver le système mais elle a dû aussi ralentir le fonctionnement à 30 pour cent de sa capacité, de crainte que l'impatience des gens ne les amène pas à se représenter en plus grand nombre encore par la suite dans les 3.000 points de vente de la province, provoquant une nouvelle surcharge et une nouvelle panne.

Comment cette menace a-t-elle été écartée? "En recourant à un mode d'alternance qui a amélioré le rendement du système informatique", a révélé le président de Loto-Québec, M. Jean-Marc Lafaille qui a expliqué qu'un horaire précis a permis aux détaillants de faire va-

luer à tour de rôle les fiches de sélection de leurs clients.

Selon M. Lafaille, cette technique sera utilisée à nouveau si jamais on est encore témoin d'une pareille affluence mais on songe à augmenter le nombre d'heures d'ouverture du système informatique.

Le président de Loto-Québec est d'avis que les acheteurs de billets ont avantage à se présenter aux points de vente tôt en matinée ou tard en soirée.

Hier, il a fallu réactiver le système graduellement, aussi afin de ne pas le surcharger d'un seul coup et risquer une panne dans ce cas aussi.

Bien que le système de Loto-Québec soit quand même sophistiqué, il a ses limites, et ce n'était pas la première fois qu'une telle panne se produisait.

Pour rassurer les fervents de la 6/49, Loto-Québec assure qu'une telle panne n'entraîne absolument pas de problème quant aux formules que les clients avaient fait valider, quelques heures ou quelques jours auparavant.

**20 millions \$ de billets vendus?** A 2

**WASHINGTON (AFP)** — Le président Ronald Reagan a reçu mercredi à la Maison-Blanche le lieutenant Robert Goodman et le pasteur Jesse Jackson à leur retour de Damas, en se félicitant de l'occasion unique offerte par la libération du pilote américain en vue d'une coopération entre Washington et Damas au Liban.

**Jackson exploite son succès pour promouvoir sa candidature à la présidence** B 1

Au cours d'une cérémonie dans les jardins de la présidence, M. Reagan a cherché à tirer avantage des résultats de la démarche de M. Jackson, candidat noir à l'investiture démocrate aux prochaines élections présidentielles américaines, qui a obtenu la libération du pilote américain par Damas. "M. Jackson a gagné notre gratitude et notre admiration", a indiqué M. Reagan.

Un lapsus du président a trahi ses efforts pour tirer profit de l'événement lorsqu'il a souligné que la libération de l'aviateur lui offre une occasion unique. Il s'est aussitôt repris en disant: "Eh bien, j'ai saisi l'occasion d'écrire au président syrien pour demander la coopération de la Syrie afin d'assurer la paix au Liban."

Comme un journaliste lui demandait s'il était prêt à rencontrer en tête-à-tête le président Hafez El Assad, comme l'a suggéré M. Jackson, M. Reagan a répondu: "Bien sûr. Nous avons ouvert les communications avec lui et j'espère que cela mènera à une telle rencontre", a-t-il ajouté.

M. Reagan a ajouté que le retour du lieutenant Goodman devait être l'occasion pour tous les Américains d'être unis dans une détermination



**Libéré, la veille, par la Syrie, le lieutenant Robert Goodman a été reçu, hier, à la Maison-Blanche, par le président Ronald Reagan, avec son épouse, Terry Lynn, et le révérend Jesse Jackson qui a obtenu sa libération du président syrien Hafez El Assad.**

renouvelée afin d'aboutir à la stabilisation du Liban et au retrait des forces étrangères de ce pays. Il a souligné que son émissaire au Proche-Orient, M. Donald Rumsfeld, entreprenait dans cet esprit sa nouvelle mission diplomatique dans la région.

En rendant hommage au lieutenant Goodman, dont l'appareil avait été abattu il y a un mois par l'artillerie syrienne lors d'un raid américain au Liban, M. Reagan a affirmé que le pilote effectuait une mission de paix. Le raid avait été décidé en représailles à la suite de

tirs syriens contre des vols de reconnaissance américains.

Pour sa part, le pasteur Jackson s'est félicité que le président Reagan ait choisi de ne pas empêcher et de ne pas entraver sa mission. "C'est tout ce dont nous avons besoin", a-t-il dit.

Raid israélien dans la vallée de la Bekaa au Liban

## 73 morts, 300 blessés

**BEYROUTH (AP)** — L'attaque d'une heure lancée mercredi pour la deuxième journée consécutive par l'aviation israélienne contre des bases d'éléments pro-iraniens dans la vallée de la Bekaa, à l'est du Liban, a fait plus de 73 morts et au-delà de 300 blessés, selon la radio libanaise.

"Le raid contre des régions de civils est un massacre monstrueux", a déclaré M. Nabih Berri, dirigeant des milices chiites amal.

Les soldats syriens se sont alliés aux milices chiites libanaises et aux équipes de secours pour fouiller les débris à la recherche de victimes et de survivants. Des postes de miliciens et de police, un restaurant et une station-service ainsi que de nombreux bâtiments dans des camps de réfugiés palestiniens ont été détruits.

Le commandement israélien a fait savoir que ses pilotes avaient atteint avec précision deux bases dans la Bekaa contrôlées par les Syriens, qui servaient de camps d'entraînement et de bases de lancement pour des attaques anti-israéliennes.

D'après les radios de Beyrouth, nationale et privées, 16 avions en quatre formations ont bombardé des villages aux alentours de Baalbek.

Un communiqué du commandement syrien à Damas a précisé que ses batteries anti-aériennes avaient attaqué les avions et les avaient contraints à fuir vers le sud. Dix-sept civils ont été tués et 106 personnes blessées dans le secteur, selon le communiqué publié à la mi-journée.

Selon Damas, les avions israéliens ont largué des bombes à retardement afin de faire le plus grand nombre possible de victimes



**Dans l'espoir de découvrir des survivants, des civils libanais fouillent les ruines d'une maison touchée de plein fouet par une bom-**

**be au cours d'un raid de l'aviation israélienne sur la ville de Baalbek. Les bombardements ont fait plus de 73 victimes.**

parmi la population dans les zones attaquées.

Les villages de Hawsh, El-Ghanam, Taibe, Talia ainsi que les environs de Baalbek et le camp voisin de réfugiés palestiniens de Wavell ont été touchés par le raid israélien, qui a commencé à 8 h. 10. Des dizaines de victimes ont été transportées par hélicoptères en Syrie

pour y recevoir des soins, les hôpitaux de Baalbek étant déjà surchargés de blessés.

Outre le camp de réfugiés, des positions d'extrémistes chiites tels le mouvement Amal et le parti Hezbollah constituait les objectifs de l'attaque aérienne. Ces deux groupes prônent la révolution islamique d'inspiration khomeiniste

au sein de la population a prédominance chiite de la Bekaa.

Le raid a soulevé de violentes protestations parmi les chiites. Cheik Mohammed Mehdi Shamseddin, président par intérim du haut conseil chiite, a publié une déclaration à Beyrouth dans laquelle il a qualifié le raid de modèle de la barbarie israélienne.

*bonne journée!*

**Gretzky explose:**  
4 buts, 4 passes D 4

**Le voleur arrêté avec l'argent**  
Chambreur blessé et  
dépouillé de 896 \$ A 3

**Les vêtements de Huff**  
n'avaient pas d'importance

— Me Gérin A 2

**TEMPÉRATURE—**

NUAGEUX: 0° C.

DEMAIN: NUAGEUX C-4

**Aujourd'hui**

**SOMMAIRE ABRÉGÉ**

- ARTS ..... D-6
- DÉCÈS ..... C-6
- FINANCES ..... B-4
- PETITES ANNONCES ..... C-2
- ROMAN ..... C-5
- SPORTS ..... D-1
- VIVRE EN '83 ..... C-1



L'avocat accusé d'entrave à la justice témoigne à son procès

# Les vêtements de Huff n'avaient aucune espèce d'importance

— Me Gérin

par Lise Ouellette  
 SHERBROOKE — Me François Gérin a expliqué hier avoir conservé les vêtements de Delmar Huff qu'un membre de la famille lui avait remis, parce que les premiers jours suivant l'homicide d'Hilda Huff, il était évident que l'accusé avait tué sa femme et que la cause en était une aliénation mentale.

"Le point pour un avocat n'était pas de savoir qui avait tué Hilda Huff mais dans quelles circonstances l'homicide avait été commis et de déterminer la part de maladie mentale à la base du geste. Dans ces circonstances, les vêtements que Delmar Huff pouvait porter au moment du meurtre n'avaient aucune espèce d'importance", de dire Me Gérin alors qu'il témoignait à son procès.

Me Gérin fait présentement face à une accusation d'entrave à la justice, entre le 7 juin 1981 et le 24 novembre 1982, pour avoir gardé et fait en sorte que les policiers ne découvrent pas les vêtements portés par Huff au moment du meurtre de son épouse.

Me Gérin, représenté par Me Robert LaHaye, a été le seul témoin appelé à la barre, au cours de la cinquième journée d'audience dans ce procès qui se déroule devant le juge Jacques Lessard, de la Cour des sessions de la paix. Me François Doyon agit comme procureur de la Couronne.

L'accusé s'est attaché à faire valoir sa bonne foi. Il a expliqué que les vêtements lui avaient été remis à l'issue d'une rencontre, le 7 juin 1981, à la demeure de la fille et du

gendre de Delmar Huff, où plusieurs questions urgentes inquiétaient la famille réunie.

Ces vêtements, un pantalon de travail et une chemise, semblaient avoir de l'importance pour la famille qui ne savait qu'en faire, de dire Me Gérin en ajoutant que ce n'était pas le moment de créer une discussion sur ces vêtements, ni de les examiner.

L'accusé a affirmé ne pas avoir fait ultérieurement examiner le pantalon et la chemise puisqu'il était rapidement devenu clair pour tout le monde, incluant le procureur de la Couronne Me Thomas Walsh, que Delmar Huff souffrait de maladie mentale.

Plus tard au cours de la journée

d'hier, Me Gérin a indiqué qu'à son avis, un avocat n'a pas le droit de détruire, altérer ou changer des vêtements ou autres éléments physiques en rapport avec une cause mais qu'il a le droit et même le devoir dans certaines circonstances d'en prendre possession pour utilisation future par son client. Il a affirmé que rien ne force l'avocat à appeler immédiatement la police en rapport avec ces vêtements ou autres.

Au cours de l'après-midi d'hier, la majeure partie du témoignage de Me Gérin a fait l'objet d'une ordonnance de non publication.

Le défenseur Robert LaHaye demandait à son client d'exposer les circonstances entourant des actes similaires que Me Gérin aurait

commis et qui avaient été admis en preuve, lors de la quatrième journée d'audience. Une ordonnance de non publication avait aussi été émise à ce moment.

Or, les actes similaires en question (avoir gardé des éléments de preuve) mettaient en cause deux autres clients de Me Gérin et risquaient de leur nuire.

D'ailleurs, le syndic du Barreau de Sherbrooke, Me Guy Landry, a fait des représentations afin de préserver le droit au secret professionnel des clients de Me Gérin.

Amorcé hier après-midi, le contre-interrogatoire du procureur Me François Doyon, en rapport avec les actes similaires, doit se poursuivre ce matin.



Me François Gérin

## 6/49: 20 millions \$ de billets vendus pour le tirage?

SHERBROOKE (MR) — Loto-Québec déclarait hier midi que 6 millions \$ de billets de la 649 avaient été vendus jusque là, dans tout le Canada, alors qu'à pareil moment la semaine dernière, 4 millions \$ de billets avaient été vendus, ce qui laissait prévoir des ventes d'au-delà de 20 millions \$ pour le tirage de la fin de semaine, alors que, la semaine dernière, un total de quelque 15 millions \$ de ventes avaient été enregistrés.

Selon M. Richard Camirand, chef de l'information de Loto-Québec, de ce total de 15 millions \$ de ventes, un peu plus de 6 millions \$ avaient été faites au Québec et, cette semaine, on devrait passer, croit-il, à 8 ou 9 millions \$.

M. Camirand estime à environ 30 pour cent le profit du gouvernement sur les ventes faites au Québec. Cette semaine, les prévisions laisseraient donc entrevoir un profit de 2,5 à 3 millions \$ pour le gouvernement québécois si les ventes passent à 8 ou 9 millions de billets.

Chaque unité administrative de cette loterie pancanadienne calcule ses profits sur les ventes de son territoire: il y a une unité au Québec, une en Ontario, une pour les Maritimes et une pour l'Ouest du Canada.

par les médias d'information observant la fièvre populaire actuelle. Hier midi, M. Camirand disait: "Seulement ce matin, depuis 8h30, j'ai reçu une vingtaine de demandes d'entrevues pour divers médias, ce qui donne une idée de la quantité de nouvelles dont la loterie fait l'objet cette semaine. Nous avons vu des nouvelles publiées en page 1 de la quasi-totalité des journaux et, compte tenu des coûts importants de la publication d'une annonce en première page d'un journal, il apparaît impossible de songer à une telle publicité soutenue payée par Loto-Québec."

Le gros lot sera-t-il gagné samedi? M. Camirand explique que le nombre accru d'acheteurs permet de croire aussi en un accroissement des possibilités qu'il soit gagné. Par contre, note-t-il, pour un individu en particulier, cet accroissement n'a aucun effet sur les chances qu'il a de gagner. On en demeure toujours à 13.983.816 combinaisons possibles et, peu importe le nombre d'acheteurs, une personne n'a ni plus ni moins de chances de gagner.

Et si le gros lot n'est pas gagné cette semaine? "Il sera probablement porté à quelque 7 millions \$ la semaine prochaine!", dit M. Camirand, en notant que, d'ores et déjà, on peut prévoir que même le gros lot de cette semaine pourrait être supérieur à 5 millions \$. "Il pourrait monter à tout près de 5,5 millions \$", juge M. Camirand.

## Dennis Wood, le premier lauréat La Chambre de commerce instaure le titre de "Personnalité du mois"

SHERBROOKE (GF) — Dans le but de "mieux faire connaître les personnes si importantes pour notre économie locale", la Chambre de commerce de Sherbrooke vient d'instaurer la "Personnalité du mois".

C'est ce qu'a dévoilé, hier, le président de la Chambre, M. Patrick Simard en spécifiant que l'objectif visé est la valorisation de l'entrepreneur privé.

"Nous croyons que cette activité, ajoutée à celle du choix de l'entreprise de l'année, devrait permettre de mieux faire connaître ces entrepreneurs", de dire M. Simard.

Différents critères serviront à bien évaluer la fierté d'appartenance à la région et l'apport économique des lauréats qui seront désignés huit fois au cours de l'année (le titre ne sera pas décerné durant les mois d'été et de décembre). Ces différents critères sont, entre autres, la promotion économique, l'image dynamique du candidat, l'envie de son rayonnement, sa participation à des organismes à

caractère économique, l'investissement, la création d'emplois, la permanence des efforts.

Wood a réussi à démarrer une excellente entreprise dans un secteur compétitif, a créé au-dessus de cent emplois, a permis des investissements importants pour notre région et a su s'attirer très rapidement le respect de toutes les personnes reliées au secteur économique de la région de Sherbrooke. M. Wood a également mis en marche, durant cette période, d'autres projets dont la réalisation devrait être annoncée bientôt et qui permettront la création de plusieurs emplois à Sherbrooke et des investissements très importants", déclare M. Simard.

M. Wood qui assistait à la conférence de presse, a déclaré son attachement à la région dont il vante les mérites. Il a également fait appel à la concertation et à la solidarité des Sherbrookoïses pour permettre l'essor économique de la région.



Dennis Wood

tre que le commerce ou l'industrie, pourra être nommée à cause de sa contribution à faire connaître notre région. On peut penser à Sylvie olympiques aurait justifié sa nomination", précise M. Simard.

C'est un comité de sélection formé par le président de la Chambre et anonyme qui a pour mandat de rechercher et soumettre les candidatures que retiendra le comité exécutif de la chambre.

Par ailleurs, la Chambre de commerce a dévoilé le nom du premier lauréat du titre de la "Personnalité du mois". Il s'agit du pdg des Papiers-Peints Berkley, M. Dennis Wood.

"En l'espace de deux ans, M.

### Homme du mois

Wood a réussi à démarrer une excellente entreprise dans un secteur compétitif, a créé au-dessus de cent emplois, a permis des investissements importants pour notre région et a su s'attirer très rapidement le respect de toutes les personnes reliées au secteur économique de la région de Sherbrooke. M. Wood a également mis en marche, durant cette période, d'autres projets dont la réalisation devrait être annoncée bientôt et qui permettront la création de plusieurs emplois à Sherbrooke et des investissements très importants", déclare M. Simard.

M. Wood qui assistait à la conférence de presse, a déclaré son attachement à la région dont il vante les mérites. Il a également fait appel à la concertation et à la solidarité des Sherbrookoïses pour permettre l'essor économique de la région.

## Le poseur de tapis tué par la police Les funérailles de Serge Beaudoin auront lieu lundi

QUEBEC (PC) — Les funérailles de Serge Beaudoin, ce poseur de tapis de Québec qui a été tué par la police le 23 décembre dans un motel de Rock Forest, auront lieu lundi prochain, a fait savoir sa mère.

Mme Cécile Beaudoin a confié mercredi, lors d'une interview au téléphone depuis son domicile de l'Ancienne-Lorette, que le corps de son fils avait été retourné à la famille à la fin de la semaine dernière.

Le bureau de la Sûreté du Québec

à Sherbrooke a signalé à un de ses fils mercredi que la SQ avait terminé son enquête sur l'incident de Rock Forest, a-t-elle affirmé.

La veuve de Serge Beaudoin a pour sa part précisé que la famille prévoyait se rendre à Sherbrooke pour l'enquête du coroner sur la mort de son mari âgé de 33 ans, quatrième d'une famille de sept enfants.

Le coroner Denis Boudrias doit annoncer la date de son enquête jeudi.

## Education: Stringer nommé secrétaire

SHERBROOKE (MR) — M. Guy Stringer, de la faculté d'Éducation de l'Université de Sherbrooke, a été nommé secrétaire de sa faculté pour un mandat qui se terminera le 31 mai 1985.

Bien connu, non seulement à l'Université de Sherbrooke, mais aussi dans tout le milieu scolaire sherbrookoïse puisqu'il a été commissaire d'école de juin 1974 à juin 1982,

M. Stringer remplace M. Gérard Poulin, dont le mandat se terminait au 31 décembre 1983.

En même temps que le secrétaire de la faculté, ont été nommés M. Denis Marceau et Mme Michèle Lavoie, vice-doyen et vice-doyenne de la faculté d'Éducation qui voient ainsi leur mandat respectif renouvelé depuis le 1er janvier 1984 jusqu'au 31 mai 1985.

## VISITE À LA TRIBUNE



Un groupe de jeunes de l'Eglise chrétienne de Granby, sous la direction de M. Jean-Claude Bussièrès, a visité les locaux de La Tribune. Ils sont initiés au traitement de textes sur écran cathodique par Mlle Sonia Lefebvre du service des Petites annonces.

d'une ligne à la page

PUBLICITE  PUBLI-REPORTAGE  CONCOURS  
 PUBLI-PROMOTION  ANNONCES  RELATIONS PUBLIQUES

**Bingo Bonus/83**

**\$2,000 A GAGNER** la tribune  
**2 MARATHONS CONSÉCUTIFS**  
 sur la même carte

LES GAGNANTS DOIVENT APPELER A 563-1818

**2e MARATHON - CARTE BLEUE**  
**MONTANT A GAGNER \$1,000**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
 MARDI, le 3 janvier 1984:  
 B-14, G-52.

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
 MERCREDI, le 4 janvier 1984:  
 O-71, I-19

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
 JEUDI, le 5 janvier 1984:  
 N-39, I-23

**la tribune** Courrier de deuxième classe  
 Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.  
 Tél.: 569-9201, J1K 2X8  
 Journal quotidien publié à Sherbrooke par  
 Les Journaux Trans-Canada (1982) inc.  
 (division La Tribune)

**YVON DUBÉ**  
 Président et Editeur

**JEAN VIGNEAULT**  
 Rédacteur en chef

**FRANÇOIS VAILLANCOURT**  
 Directeur du service de la publicité

**GASTON GAGNÉ**  
 Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201  
 Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

**carnet**

**King wellington**  
 REDIGÉ EN COLLABORATION

Jean-Guy Papillon est actuellement à la recherche des anciens joueurs de hockey qui ont évolué sous les ordres et les commandements du "Bedeau" André Lefebvre. Une partie de hockey suivie d'un souper est prévue pour la fin janvier. On songerait à faire arbitrer la rencontre par Laurier Custeau, question de se retremper vraiment dans l'ambiance des années 1950-65.

Langlois, conjoints et familles, sont invités à cette réunion...

Il semble bien que ce que l'on peut souhaiter de mieux à un météorologue au début du nouvel an, c'est moins une année sans nuage qu'une année de bonnes prévisions... il faudrait vérifier cela auprès de Paul-André Renaud...

Danielle Vézina et Sylvie Desrochers cherchent encore à consoler leurs époux de la cinglante défaite subie aux cartes récemment. Ils ne savent pas quel ouï-dit balayés comme un château... de cartes.

Dans le but de ménager son dos, Lionel Beaudoin s'affairerait à mettre au point un système de suspension douce qu'il incorporerait à ses bottes de ski... il travaille dans le plus grand secret sur ce prototype qui ferait de lui un millionnaire...

Depuis l'envoi des comptes de taxes, certains membres du conseil, dont Françoise Dunn et Jean-Yves Laflamme, ont eu à répondre à tellement de questions sur l'évaluation qu'ils songent à ouvrir un bureau-conseil en évaluation...

Les bénéficiaires des soins prolongés physiques de l'Hôtel-Dieu ont beaucoup apprécié le geste de Guy Dussault et de l'Association des policiers de Sherbrooke pour les cadeaux offerts à l'occasion de Noël...

En vue des Fêtes des familles Langlois de juillet prochain, à Beauport, "Les Langlois d'Amérique" visiteront les Langlois de l'Estrie, dimanche le 15 janvier, à 14h00, à la maison Marie-Rivier de la rue Conseil... on profitera de cette rencontre pour expliquer le programme des festivités des 27, 28 et 29 juillet, et pour présenter un exposé sur l'ancêtre et sa famille... tous les

Jean-Marc Sarrasin marche trois pouces au-dessus du sol... depuis que Yolande Bouchard, l'une de ses partenaires de cartes, s'est écrasée une main dans une fenêtre qu'il aurait sabotée... il espère qu'en éliminant ainsi ses adversaires, il pourra accroître plus facilement ses gains...

Si je gagne le gros lot, je te paye une coupe de cheveux au rasoir.

**Isolation**

**Clément Fortier & Associés**

Isolation  
 Plâtre et stucco  
 Système de plafonds acoustiques et de murs secs  
 Nous utilisons l'isolant "RED TOP"

966, rue Panneton  
 Sherbrooke, Qué.  
 J1K 2B2  
 (819) 563-8333

**La Quotidienne** 247-6683

# Le voleur arrêté avec l'argent quelques minutes plus tard Chambreur blessé au couteau et dépouillé de 896 \$

**SHERBROOKE (psj) — "En tout cas ce n'est pas ici que les gars va avoir une chambre... mais à la prison Winter!"**

M. Ubald Bélanger, propriétaire du 33 et 35 de la rue Richmond, à Sherbrooke, a commenté en ces termes un vol avec violence au cours duquel un de ses pensionnaires a été blessé au couteau, hier après-midi et l'arrestation du suspect par les policiers de Sherbrooke, quelques minutes plus tard.

Le chambreur blessé, M. Howard F. Tuite, âgé de 65 ans, a subi des coupures au bras gauche.

Le voleur qui aurait tenté de le frapper à cinq reprises, l'a atteint deux fois au bras. M. Tuite a été transporté au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul pour y recevoir les premiers soins. Il a pu quitter l'hôpital avant la fin de l'après-midi.

Quant au suspect, il s'agit d'un danseur à gogo de 20 ans, originaire de Drummondville, qui n'avait pas un sou vaillant en poche lors du vol. La présence de cet individu de

Drummondville à cet endroit s'expliquerait du fait qu'il y connaissait un gars qui y était déjà resté et espérait lui emprunter de l'argent.

Au moment de l'arrestation, la police a recouvré l'argent volé, à savoir une somme de 896 \$, le couteau et même le portefeuille que le suspect s'était empressé de jeter dans la neige non sans avoir bourré de billets volés les poches de son pantalon.

Il sera accusé ce matin devant un juge de la Cour des sessions de la

paix. On ignore pour le moment la nature des accusations mais ce pourrait être vol avec violence et utilisation d'une arme offensive. Le jeune homme n'a offert aucune résistance quand les patrouilleurs l'ont cueilli rue Belvédère, face au manège militaire.

Les détectives Roger Surprenant et Jean-Pierre Allaire, des Enquêtes criminelles, ont été chargés de compléter le dossier pour fins de comparution.

## Pour une chambre

M. Bélanger a raconté à La Tribune que le gars s'était présenté chez lui vers 13h15.

"Il se disait intéressé à louer une chambre. Je lui en ai montré une au rez-de-chaussée puis on est monté là-haut en visiter une autre. Finalement il a décidé de louer la chambre 3 mais a dit qu'il n'emménagerait que la semaine prochaine. Puis on est redescendu."

M. Bélanger a regagné son logement pendant que le futur pensionnaire semblait s'éloigner, du moins il était permis de le croire. "J'ai bien vu comme une silhouette passer devant la maison puis des bruits de pas en provenance de l'escalier. Je me suis dit, tiens il y a de la visite."

Quelques minutes plus tard, M. Bélanger devait savoir de quelle sorte de visite il s'agissait quand M. Tuite a fait irruption dans le logement, le bras gauche en sang et disant: "Vous savez le gars qui veut louer la chambre, r'garde ce qu'il m'a fait. Vite la Police!"



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Le vol avec violence a été perpétré au second étage de cette maison située rue Richmond.

Là pour M. Bélanger qui est agent de sécurité depuis trois ans chez Sécuribec ce sont les réflexes du métier qui sont entrés en action. "J'ai tout de suite appelé la police et leur ai donné la description du gars et la direction qu'il avait prise. Cela n'a pas été long que les patrouilleurs l'ont retracé."

## Un début de pension mouvementé

Pour M. Tuite que La Tribune a croisé lors de son départ du quartier général de la police, l'incident au couteau marque à la fois un dé-

but d'année 1984 et un début d'ère de retraité pour le moins mouvementé.

"J'en suis encore tout retourné... rien qu'à penser au couteau" de dire l'homme qui en tremblait encore.

"Le gars m'a demandé du change pour 5 \$. Dès que j'ai sorti mon portefeuille, il a brandi un couteau. J'ai levé le bras comme pour me protéger le visage mais il m'a frappé."

Le voleur s'était enfui avec les premiers montants de la pension de vieillesse de sa victime.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

M. Ubald Bélanger, propriétaire de l'immeuble, avait loué une chambre au malfaiteur quelques minutes avant qu'il ne commette son vol au couteau.

## Entente sur la cartographie

### Pelletier aurait souhaité 750 emplois

par Léon Dion

SHERBROOKE — Le député Irénée Pelletier du comté de Sherbrooke ne cache pas qu'il aurait souhaité que l'implantation de la cartographie à Sherbrooke demeure à 750 emplois. Mais dans les circonstances avec les incertitudes linguistiques, il estime qu'un projet d'environ 400 emplois, dont 300 pour des gens de la région, "ce n'est pas si mal".

Certains vont sûrement profiter de cette réduction dans l'ampleur du projet pour mettre en doute la sincérité du gouvernement fédéral depuis l'annonce en '77, et affirmer que la Loi 101 ne constituait qu'un alibi, se doute M. Pelletier.

Si le ministère d'Énergie, Mines et Ressources semble envisager en quelque sorte une "unité francophone" en cartographie, cela serait encore relié à "l'intransigence et au dogmatisme linguistiques" du gouvernement du Parti québécois, qui a imposé des "périphéries invraisemblables" à tout le projet durant les dernières années, avance M. Pelletier.

Des ministres québécois ont affirmé que leur gouvernement ne respecterait un jugement de la Cour suprême qui imposerait la "clause Canada", souligne le député fédéral de Sherbrooke. Même après le long débat devant les tribunaux, le dossier risquerait de ne pas être encore clos sur son aspect linguistique.

Devant cette nouvelle incertitude et pour contourner l'obstacle linguistique, il semble qu'on ait envisagé une nouvelle option, soit la création d'une unité francophone, qui n'a plus l'ampleur du projet global. Évidemment, cette option lève aussi la question de l'opposition des fonctionnaires fédéraux. Le gouvernement fédéral s'était engagé par écrit à ce que les enfants des fon-

ctionnaires anglophones aient accès à l'école de leur choix.

M. Pelletier a aussi noté qu'il n'a pas pu obtenir une confirmation officielle du contenu de la dernière entente, telle que décrite par le Syndicat des employés de l'Énergie, Mines et Ressources. Il commente donc sur la foi des informations publiées.



Irénée Pelletier

Le député admet que le transfert de 750 fonctionnaires avec leurs conjoint(e)s, tel que prévu initialement, aurait représenté un impact colossal pour la région de Sherbrooke. Si la région obtient finalement moins, semble-t-il, il en blâme en somme le gouvernement provincial qui n'a jamais voulu faire une exception à la "clause Québec" de la Loi 101, malgré l'importance économique du projet.

## Un pas vers les gestes concrets

— Claude Tessier

par Léon Dion

SHERBROOKE — Le député Claude Tessier considère l'entente intervenue entre le ministre Jean Chrétien et les employés de son ministère comme un élément positif, un "facteur plus", qui représente un pas de plus vers les "gestes concrets" réclamés par la députation régionale.

Pour faire mentir tous ceux qui ont parlé de "ballon politique" dans l'affaire de la cartographie, M. Tessier, de Mégantic-Compton-Stanstead, est impatient depuis un bon moment de voir des gestes concrets de la part du gouvernement fédéral.

La députation libérale des Cantons de l'Est espère que le conseil des ministres donne le feu vert à des études de sol et sur le choix du site avant Noël, et donc avant le jugement de la Cour suprême sur la "clause Canada". Le ministre Jean Chrétien leur aurait demandé de patienter un peu, justement parce qu'il avait entamé des négociations avec le Syndicat des employés de l'Énergie, Mines et Ressources.

M. Tessier avoue qu'il était plutôt furieux de ce nouveau délai d'attente (et aussi du report du dépôt de la pétition régionale), et qu'il craignait un échec de ces efforts. Maintenant devant un résultat aussi rapide, le député dit "chapeau à M. Chrétien", admettant que la méthode conciliante envers les fonctionnaires est probablement plus profitable que la méthode de force.

Évidemment, le député de Mégantic-Compton-Stanstead aurait préféré que l'on parle toujours de 750 emplois en Estrie, au lieu d'environ 400. Mais la perspective d'une

ouverture de quelque 300 emplois à des gens de la région parce que seulement une centaine de fonctionnaires se déplaceraient d'Ottawa lui apparaît intéressante. "Ca ne me déplaît pas non plus".



Claude Tessier

Si on peut attirer un premier groupe de fonctionnaires volontaires dans la région de Sherbrooke, cela permettra peut-être de convaincre le reste des effectifs de la direction des levées et de la cartographie de suivre, se dit M. Tessier.

Il a indiqué qu'il n'avait aucune confirmation officielle du contenu de l'entente, qui serait soumise bientôt pour approbation au conseil

des ministres avec l'ensemble du dossier de la cartographie.

Le plus important pour M. Tessier, c'est que le transfert de la cartographie vers Sherbrooke se mette concrètement en branle le plus tôt possible. L'entente avec les fonctionnaires représente un élément supplémentaire qui contribuerait à susciter l'unanimité au conseil des ministres.

Etant donné tous les délais survenus dans ce dossier reliés au dé-

bat sur la Loi 101, les représentants fédéraux passent pour des "menteurs" aux yeux de certains, admet le député de Mégantic-Compton-Stanstead qui en est tanné. Même s'il est question d'un partage du projet initial, M. Tessier a hâte que la population puisse constater un démarrage concret du projet.

Le député croit que la Cour suprême donnera raison au gouvernement fédéral, compte tenu des antécédents de ce dossier.

de l'entente survenue avec les employés de son ministère.

On sait que cette entente requiert l'approbation du conseil des ministres pour devenir effective. Et elle pourrait être soumise mercredi prochain, avec le dossier de la cartographie, au conseil des ministres.

La pétition représente un élément supplémentaire joint au dossier. Le ministre responsable de la région, M. Serge Joyal, s'était déjà engagé, à la requête des députés de la région, à ramener le dossier de la cartographie sur la table du cabinet.

## Pétition déposée le 10 janvier

SHERBROOKE — La date du nouveau rendez-vous, à Ottawa, du Comité d'implantation de la cartographie en Estrie vient d'être confirmée. Il s'agit du mardi 10 janvier, a indiqué le député Irénée Pelletier.

D'abord prévu pour le 19 décembre, le dépôt de la pétition de quelque 30.000 noms avait dû être reporté, le ministre Jean Chrétien responsable de la cartographie ne pouvant être disponible.

La semaine prochaine, la délégation du Comité aura probablement l'occasion d'obtenir des précisions du ministre sur le contenu

le Concours "super  
**500 NOMS**"  
la tribune  
**\$15,000 À GAGNER**

**GAGNANT**  
de  
**\$100.**

Pour les noms publiés du 19 au 23 décembre 1983  
"SUPER 500 NOMS" (9)  
**M. Rosaire L'Heureux,**  
1825, rue Portland,  
Sherbrooke

**TIRAGE**  
**DU 5000\$**

Le tirage du 5,000\$, le prix final du "SUPER 500 NOMS" aura lieu le 17 janvier 1984, parmi tous les participants des 10 semaines.

**"BONUS 500 NOMS"**

La Tribune annonce un bonus au concours "SUPER 500 NOMS". Surveillez le journal du 14 janvier 1984: 5,000\$ à gagner.

## Évaluation: correction dans 15 ou 20 cas

SHERBROOKE (LD) — Jusqu'à maintenant, le service d'évaluation de la Ville de Sherbrooke envisagerait de recommander une correction aux valeurs déposées au rôle d'évaluation que dans 15 ou 20 cas. D'ici le 1er mai prochain, il est possible que d'autres cas s'ajoutent à ce nombre. Mais même si cela se chiffrait à 50 par exemple, cela resterait inférieur à un 12 de 1 pour cent des 15,243 dossiers impliqués dans le rôle 1984.

Tous les contribuables qui désirent avoir des informations détaillées sur l'évaluation de leur propriété peuvent s'adresser au service d'évaluation de la Ville de Sherbrooke. C'est d'ailleurs ce que des membres du conseil leur ont recommandé.

Si des contribuables peuvent faire la preuve que l'évaluation déposée est erronée, le service d'évaluation serait prêt à reconnaître

l'erreur et à recommander une correction. Mais ces cas demeuraient minimes par rapport à l'ensemble.

Il faut savoir que selon la loi, le personnel du service d'évaluation ne peut modifier une valeur de par sa propre autorité. Il faut qu'il soumette la recommandation de correction au Bureau de révision de l'évaluation foncière. Ce Bureau avisera par après le contribuable de la proposition de correction, qui pourra l'accepter ou la refuser. De cette façon, on évite quand même le processus habituel de plainte.

Quant aux plaintes elles-mêmes, il faut savoir que depuis cette année, elles devront être déposées à un des bureaux des petites créances, moyennant une somme d'argent. Toute plainte devra être déposée avant le 1er mai. Il est évidemment trop tôt pour conclure s'il y aura des plaintes et combien.

SHERBROOKE (LD) — Seulement neuf contribuables sur un total de 329 ont signé un registre en signe d'opposition à la formation de la future SIDAC King-Wellington Inc.

Mardi et hier, les contribuables qui tiennent une place d'affaires dans un secteur bien délimité au grand centre-ville avaient la possibilité de signer un registre à l'hôtel de ville pour s'opposer à la formation de cette SIDAC, et imposer du même coup un référendum sur la question. Il aurait fallu 44 signatures pour exiger un tel référendum.

M. André Savoie, directeur général de la Corporation du centre-ville, s'est dit "très heureux" du résultat. Personnellement, il craignait un peu plus d'opposants. Cela démontre à son avis que les gens ont compris que la SIDAC s'imposait.

Si tout va bien avec les dernières étapes, la SIDAC King-Wellington pourrait être en opération le 1er février. Cela sera "le début d'une ère nouvelle" au centre-ville, lance fièrement M. Savoie.

Il est question de créer une société d'initiative et de développement

d'artères commerciales au centre-ville depuis un bon moment.

En fait, il s'agit en somme de donner les ressources financières au milieu commercial du centre-ville pour se développer, et particulièrement faire face à la concurrence des centres d'achats. Pour les contribuables concernés, la cotisation deviendra obligatoire, mais ils savent déjà qu'elle ne dépassera pas un pourcentage précis.

La Corporation du centre-ville de Sherbrooke et l'Association des marchands du centre-ville ont beaucoup travaillé dans ce dossier. La Corporation avait déjà exprimé sa confiance que le projet n'aurait pas à passer par un référendum, étant donné le travail soutenu de sensibilisation.

Le greffier de la Ville de Sherbrooke soumettra un rapport au conseil municipal sur le résultat de la procédure d'enregistrement. Le conseil aura à adopter une résolution autorisant la création de cette SIDAC.

La fusion plus tard de la Corporation du centre-ville avec la future SIDAC est une hypothèse envisagée.

Nouveau complexe hôtelier à Orford

# Investissement de 3.5 millions \$

par François Gougeon  
**ORFORD** — Un complexe hôtelier de 50 chambres, comprenant une salle de conférence de 400 places et un mini-centre sportif, le tout nécessitant un investissement de 3,5 millions \$, sera mis en chantier au mois de mai sur le territoire de la municipalité d'Orford, non loin du centre de ski du même nom.

En confirmant cette information à La Tribune, hier, le maire de l'endroit, Jean Dion, a signalé que cette décision d'un groupe d'investisseurs qu'il n'a pas identifié fait suite à l'annonce faite un peu avant les Fêtes par le gouvernement du Québec d'injecter un montant de 3,5 millions \$ devant permettre de lan-

cer le projet d'amélioration des équipements de la station de ski alpin.

"Les plans pour la construction de l'hôtel et du mini-centre sportif (comprenant une piscine, squash, raquetball et autres du genre, salle à manger, bar, salle de conférence) sont déjà complétés, mais les actionnaires attendaient que les choses bougent du côté de la montagne pour le ski alpin. Dès que le ministre Raynald Fréchette a annoncé, au nom du gouvernement provincial, le versement d'une subvention de 3,5 millions \$, dont il reste toutefois à définir les modalités, les actionnaires se sont réunis et ont décidé d'aller de l'avant pour

le mois de mai. Et il est possible que ça aille encore plus vite si le gouvernement fédéral décide à faire quelque chose de son côté", a déclaré le maire Dion, qui assistait à cette assemblée des actionnaires.

Il est incontestable selon lui, tout comme pour Réjean Beaudoin, directeur général de l'Association touristique de l'Estrie, que le fait d'améliorer les installations pour permettre une pratique accrue en quantité et en qualité du ski alpin sur le mont Orford fera déboucher des projets dans ce secteur (en bordure du parc provincial, non loin de la mairie d'Orford) jusque-là en attente et ce, parfois depuis de très longs mois. Ainsi, des bruits cou-



Jean Dion

rent à l'effet que deux projets d'habitation, de type condominium, l'un de 1,5 million \$ et l'autre de plus de 2 millions \$, n'attendent que le début des travaux pour l'installation de canons à neige et de meilleures pistes sur le massif d'Orford pour se réaliser. Le maire Jean Dion a confirmé cette rumeur, ne voulant cependant pas en dire davantage pour l'instant.

"Plusieurs projets n'attendent que ce feu vert (travaux d'amélioration des équipements du centre de ski) pour devenir réalité, signale Réjean Beaudoin. Il est naturel que les investisseurs cherchent à obtenir la plus grande sécurité possible pour leurs projets et c'est pourquoi,

s'ils peuvent compter sur une bonne saison de ski, grâce à des équipements adéquats (canons à neige, plus de pistes, remontées mécaniques additionnelles, etc.), ils n'hésiteront pas à aller de l'avant."

Par ailleurs, au sujet de la participation éventuelle du gouvernement fédéral, le député Jean Lapierre, de Shefford, attend la réouverture du Parlement, le 16 janvier, pour relancer le dossier. La contribution attendue par Ottawa se chiffrait également à 3,5 millions \$, à raison de versements annuels de 1,8 million \$ les deux premières années et de 900,000 \$ la troisième année.

Les propos d'Yvon Côté peu appréciés par l'ex-maire de Rock-Forest

## Les négociations avec les ex-cadres ont commencé avant les élections

— Laurent Boudreau

**ROCK-Forest (FG)** — L'ex-maire de Rock-Forest n'a guère apprécié les propos du conseiller Yvon Côté, à l'effet que l'arrivée d'une nouvelle administration municipale à quelque chose à voir avec l'entente hors cour intervenue entre la ville et trois de ses ex-cadres.

"Les négociations pour arriver à une entente hors cour ont débuté bien avant l'élection. Il y a près d'un an déjà, le mandat m'avait été confié en vue d'arriver à une telle entente. J'ai rencontré les avocats à plusieurs reprises et avant l'élection, un règlement était à toutes fins utiles intervenue. Il ne restait plus qu'à l'entériner et c'est ce qu'a fait le conseil mardi soir, en y

apportant quelques modifications", a déclaré M. Laurent Boudreau.

Il a ainsi soutenu qu'après avoir rencontré les avocats, le 4 novembre, les derniers points d'une entente hors cour avaient été mis en place, cette fois non pas avec trois, mais quatre ex-cadres. "A ce moment-là, le dossier avec Maurice Lacasse était compris et dans le cas de Jean-Marc Gosselin, il n'était pas question de le réintégrer dans ses anciennes fonctions", a dit l'ancien maire de Rock-Forest.

"Je déplore les propos du conseiller Yvon Côté qui laisse entendre, sous mon administration, nous n'avons rien fait pour arriver à une entente. Car c'est complètement faux", a aussi émis M. Bou-

dreau. "Il est également question de 60.000 \$ en frais d'avocat encourus au cours des deux dernières années... mais si on veut parler de chiffres, il ne faut pas oublier alors qu'avec quatre cadres en moins, la ville a sauvé environ 100.000 \$ par année en salaires", a aussi tenu à signaler l'ex-maire Boudreau.

D'autre part les événements qui surviennent dans le dossier des ex-cadres impliquent une légère réorganisation. Ainsi, comme M. Jean-Marc Gosselin retournera sous peu sa fonction de directeur des travaux publics (on a omis hier de signaler qu'il recevrait une compensation de 3.500 \$), celui qui avait pris sa place depuis, M. Yvon Gammache, retourne comme syndiqué. Aussi, M. Paul Martel, qui agissait comme contremaître, également aux travaux publics, depuis janvier 1982, retourne à l'unité de négociation. Et finalement, M. Alain Martel, qui travaillait à l'atelier de réparation, sera mis à pied à compter du 6 janvier. Il ne sera pas remplacé.

Il faut aussi mentionner, en ce qui a trait au dossier des ex-cadres, que le nom de M. Jean-Claude Gosselin est apparu par erreur; celui-ci n'ayant pas été affecté par les événements du 17 décembre 1981.

Enfin, outre M. Maurice Lacasse, le dossier demeure toujours ouvert pour ce qui est de quatre autres ex-cadres, soit André Dufour, Claude J. Tremblay, Jean-Guy Tremblay et Denis Fréchette.



Laurent Boudreau

## Saisie de 30 millions \$ d'ameublement dans le domaine de Saad Gabr

**MONTREAL (PC)** — C'est à 30 millions \$ que le huissier évalue l'ameublement qu'il a saisi dans le domaine de l'homme d'affaires Saad Gabr, à North Hatley.

C'est ce qu'a fait savoir Me André Asselin, l'avocat de quatre ingénieurs et architectes qui prétendent que M. Gabr leur doit 500.000 \$ en honoraires.

"Le huissier a dit qu'il n'avait jamais saisi et qu'il ne saisisait probablement jamais autant d'objets de valeur", a rapporté Me Asselin.

En vertu des règles de la saisie, l'ameublement demeure en la possession de M. Gabr, mais il lui est interdit de le vendre ou de le démanteler. Les objets saisis peuvent éventuellement être vendus pour payer des dettes.

Me Asselin a également fait servir des avis de saisie à des compagnies et particuliers, réclamant la liste de biens appartenant à M. Gabr qu'ils pourraient détenir.

Parmi ces compagnies, on note Bombardier, la Banque royale, l'étude juridique Phillips et Vineberg et la Banque continentale de Sherbrooke. Également deux comptables et Me Joseph Cassar, ancien conseiller juridique de M. Gabr.

La saisie a été autorisée, le mois dernier, par le juge Charles Phelan, de la Cour supérieure.

Les quatre ingénieurs et architectes ont travaillé pour le compte de sociétés appartenant à M. Gabr à la construction d'une université en Arabie saoudite.

## Le cas de Patrice Roy: la Commission des droits de la personne nie sa compétence dans cette affaire

**SHERBROOKE (LD)** — Pour le moment, la Commission des droits de la personne du Québec n'a pas de raison de croire que le cas soulevé par M. Patrice Roy, un ex-huissier sherbrookois aujourd'hui résidant de la région de Québec, soit de sa compétence et de sa juridiction.

C'est la conclusion à laquelle le bureau de la région de Québec en est arrivé après une analyse des documents recueillis de M. Roy au début de décembre.

Se prétendant victime de discrimination à cause de ses convictions personnelles et alors politique, M. Patrice Roy, qui a été l'objet de saisies de biens à cause d'amendes impayées à la Ville de Sherbrooke, avait alerté sur son cas la Commission des droits de la personne, le Protecteur du citoyen, le Barreau du Québec et plusieurs médias.

### Une lettre

Hier, la Commission devait envoyer une lettre à M. Roy pour l'informer de son point de vue, a indiqué M. Normand Dauphin. Du même coup, elle lui laisserait bien sûr la possibilité de revenir à la charge, en l'invitant à démontrer en quoi la situation dénoncée contrevient à un article de la Charte des droits et libertés, et à indiquer en quoi il y a des raisons de croire qu'il y a eu discrimination.

### Il préfère la prison

Ex-huissier du district de Saint-François, M. Roy préférerait faire de la prison au lieu de payer les amendes et les frais imposés à la suite d'infractions au règlement de stationnement. Mais la Ville de Sherbrooke a modifié sa réglementation de telle sorte que, à défaut de paiement des amendes, elle peut saisir les meubles et effets du défendeur et les faire vendre en justice.

On sait que le Protecteur du citoyen avait déjà décliné toute juridiction dans cette affaire.

## Faits divers

### • Décodeurs-pirates: accusations?

**SHERBROOKE (psj)** — L'affaire des décodeurs-pirates qui a défrayé les manchettes au début de l'automne, à Sherbrooke, reviendra à la surface prochainement alors que 18 personnes devraient comparaître en Cour des sessions de la paix, le 13 février.

C'est ce que La Tribune a appris du procureur Paul Crépeau, chargé de ce dossier.

Lors de leur comparution, les personnes pourront enregistrer leur plaidoyer face aux accusations qui seront portées.

Ces personnes pourraient être accusées soit de possession, de fabrication ou encore de vente d'instruments pour obtenir un service de

télécommunication sans acquitter les droits.

On rappelle que 16 perquisitions avaient été effectuées par la police de Sherbrooke et des techniciens de Cablevision Nationale dans des commerces et des maisons privées de Sherbrooke dans le but de mettre la main sur des décodeurs-pirates.

Lors de cette opération, on avait même découvert une chaîne de montage à l'arrière d'une boutique ayant pignon rue King ouest.

Selon les commentaires que l'on peut entendre et les divergences d'opinion sur ce sujet, l'affaire n'a pas fini d'alimenter les conversations.

### • Le voleur ne doutait de rien

**SHERBROOKE (psj)** — "Où est-ce que tu vas?" de demander l'assistant-gérant du Canadian Tire, situé angle King et Jacques-Cartier, à un client qui venait de franchir les portes extérieures en tenant dans chaque main une scie à chaîne.

"Oh, ce n'était qu'une joke!" de dire l'individu qui s'est empressé de déposer les deux scies à chaîne par terre et de s'éloigner de la quincaillerie.

L'assistant-gérant a décidé de suivre à pied ce drôle de numéro qui a filé sur King ouest.

Enfin un véhicule de patrouille pointé à l'horizon. L'assistant fait signe aux patrouilleurs, raconte brièvement l'affaire et... c'est l'arrestation. L'homme est conduit au quartier général de la rue Marquette où on le confie au détective Jean Perreault.

L'individu qui est âgé de 21 ans et réside à Sherbrooke devra répondre d'un vol à l'étalage d'une valeur de 800 \$.

Ah oui! Il n'avait qu'un seul sou en poche lors de son arrestation.

### • 2 perquisitions et le gros lot

**SHERBROOKE (psj)** — Des policiers de Sherbrooke et de Lac-Mégantic ont récupéré presque la totalité d'un lot de marchandises volées, lors de deux perquisitions nocturnes faites à Sherbrooke et à Rock-Forest.

Les détectives Alain Lévesque et Bertrand Fortier, des Enquêtes criminelles de la Police municipale de même que les policiers Pierre Boule et Yvan Dostie, de Lac-Mégantic, ont effectué une première perquisition dans un logement de la rue Chagnon, à Sherbrooke puis une deuxième chez un individu de la rue Favreau, à Rock-Forest.

La police a recouvré ainsi un lot

important, plus de 80 p. cent, de marchandises volées au magasin Rayon Shier de Lac-Mégantic, à la fin de décembre.

Parmi les biens volés, on notait un vidéo-cassette, une radio et un tas de vêtements pour un montant de près de 8 600 \$.

Un jeune homme de 19 ans sera mis en accusation en rapport avec cette affaire. On ignore pour le moment s'il sera accusé de vol ou de recel ou des deux. Il pourrait également y avoir d'autres mises en accusation à l'endroit de d'autres suspects.

Hier, les détectives Lévesque et Marcel Beaudoin poursuivaient leur enquête en rapport avec ce dossier.

### • Bombardier: 3 motoneiges volées

**VALCOURT (YR)** — Un important vol a été commis à la firme Bombardier, de Valcourt, et la Sûreté du Québec est à la recherche d'indices pouvant conduire à l'arrestation des coupables.

En effet, des malfaiteurs ont fait main basse sur trois motoneiges neuves et des vêtements, le tout étant évalué à 12.100 \$. Le vol a été perpétré le 29 décembre.

Les motoneiges disparues sont toutes de marque Ski-Doo et de mo-

dèle 1984. Il s'agit d'une Skandic de couleur orange, munie d'un mécanisme de marche arrière, d'une Safari noire et d'une Safari SS, également noire.

Toute personne ayant noté la présence d'individus suspects dans les parages ou encore, ayant noté quelque détail relatif au vol est invitée à communiquer les renseignements à l'agent R. Labonté, numéro de matricule 6307, au détachement de Granby de la Sûreté du Québec.

### • Sexagénaire happée par une auto

**COATICOOK (YR)** — Une sexagénaire a dû être traitée au Centre hospitalier de Coaticook après avoir été renversée par une auto, à l'intersection de la rue Main et de la rue Gendreau, à Coaticook.

Plusieurs piétons ont déjà été renversés par des autos, à cette même intersection, étant dans l'obligation de traverser la rue Main,

pour retrouver le trottoir, qui ne longe qu'un côté de la rue Main, dans sa partie sud.

La rue Gendreau, ainsi que la rue Main, sont des rues où la circulation est assez dense.

La victime est Mme Julienne Simard, 66 ans, du 22, rue Gendreau, à Coaticook.

## Le Salon de l'Habitat restera au pavillon Univestrie

**SHERBROOKE (GF)** — Le Salon de l'Habitat se tiendra, pour une deuxième année consécutive, au pavillon Univestrie qui, cette année, se conformera aux exigences du Code national du bâtiment et du Règlement de construction de la Ville de Sherbrooke en ce qui concerne les mesures de sécurité.

C'est du moins ce qui ressort des propos tenus par les divers intervenants dans ce dossier alors qu'ils étaient appelés à faire le point à la suite de la récente confirmation de la tenue d'un deuxième Salon de l'Habitat à Sherbrooke.

On se rappellera que, l'an dernier, la tenue du salon avait été suivie d'une intervention de la Ville de Sherbrooke qui déclarait que les normes de construction et de sécurité des édifices Disco-Roule et Univestrie ne permettaient pas, à moins d'importantes modifications, la tenue d'activités autres que celles prévues à l'origine de leur construction, y excluant donc les salons commerciaux, les foires et les expositions.

Depuis, de nombreuses rencontres entre l'Université et la Ville de Sherbrooke (les services d'urbanisme et d'incendie) ont permis de clarifier quelles sont les modifications qui devraient être apportées à l'édifice Univestrie pour permettre la tenue d'activités comme le Salon de l'Habitat. Et ces modifications seront apportées d'ici peu, déclare le directeur du pavillon Univestrie, M. Yvon Lamarche.

A l'origine, on identifiait l'absence de gicleurs et le petit nombre d'issues de secours comme les principaux défauts du pavillon Univestrie.

Toutefois, souligne M. Michel Archambault, directeur du Service d'urbanisme, à la lumière de rencontres avec des fonctionnaires du gouvernement québécois, il a été permis d'établir que l'installation de gicleurs n'était pas nécessaire dans un bâtiment où des activités comme celles organisées par les constructions d'habitation, ne sont qu'occasionnelles.

Par contre, des mesures compensatoires devront être prises. Ainsi, on devra assurer une surveillance plus complète, installer des extincteurs et assurer un système de communication plus adéquat. Quant aux issues de secours, elles sont indispensables et l'université devra envisager cette dépense si elle veut accueillir des salons commerciaux dans ses locaux.

Selon M. Lamarche, des plans des modifications à apporter au pavillon sont présentement entre les mains du Service de l'équipement de l'université. C'est ce service qui verra à établir leur coût. Une réponse devrait être rendue à M. Lamarche d'ici deux ou trois semaines.

"Nous entendons respecter les conditions émises par la Ville de Sherbrooke. Nous allons nous réajuster. Des correctifs seront apportés avant la tenue du salon qui est prévue à la fin avril", déclare M. Lamarche.

Pour M. Archambault qui souligne l'excellente collaboration de toutes les parties impliquées, les modifications qui seront apportées seront de nature à assurer la sécurité des gens qui assistent à de telles activités.

## Temps des Fêtes moins meurtrier dans l'Estrie

**SHERBROOKE (YR)** — Le temps des Fêtes dans la région de l'Estrie a été moins meurtrier cette année que l'an dernier et l'on a également déploré beaucoup moins de personnes blessées dans des accidents de la circulation.

C'est ce qui ressort d'une compilation effectuée hier par l'agent Carol Gaudet, agent d'information au détachement de l'Estrie de la Sûreté du Québec.

En effet, durant la période des Fêtes, allant du 23 décembre 1983 au 3 janvier 1984, il n'a été noté aucun accident mortel, dans toute la région, qui comprend les territoires des détachements de la SQ de Sherbrooke, Coaticook, Cowansville, Granby, Weedon, Lac-Mégantic et Richmond. L'an dernier, pour la même période, la Sûreté du Québec rapportait quatre personnes ayant perdu la vie dans quatre accidents de la circulation différents, sur ce même territoire.

La mauvaise température du temps des fêtes, cette année, ainsi que les routes glissantes, ont causé un plus grand nombre d'accidents de la circulation que l'an dernier, mais il s'agissait dans la plupart des cas uniquement de pertes matérielles. En effet, il y eut 126 accidents dans l'Estrie, durant le temps des fêtes l'an passé, et 129 pour la même période, cette année.

Toutefois, les gens faisaient sûrement preuve de plus de prudence et circulaient à des vitesses moins grandes, puisque le nombre des personnes blessées dans des accidents de la route, pendant le temps des fêtes, cette année, a également considérablement diminué, passant de 62 l'an dernier à 25 cette année. Le nombre des accidents avec blessés est passé de 37 l'an dernier à 18 pour la même période, cette année.

L'an passé, il était noté 85 accidents ayant causé seulement des pertes matérielles, comparativement à 111 cette année.

## COURS D'ANGLAIS

POUR ADULTES

# CONVERSATION

### COURS INTENSIFS

5 avant-midi par semaine, du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

DÉBUT: Le lundi 23 janvier 1984  
 FIN: Le 2 mars 1984  
 DURÉE: 90 heures (6 semaines, à raison de 15h. / semaine)  
 ENDROIT: Ecole Gagnon, 2365 Galt ouest, Sherbrooke  
 FRAIS: 75.00\$

### COURS RÉGULIERS

2 soirs par semaine: lundi et mercredi, de 19h. à 22h.

DÉBUT: Le 23 janvier 1984  
 FIN: Le 9 mai 1984  
 DURÉE: 90 heures (15 semaines, à raison de 6h. / semaine)  
 ENDROIT: Ecole Gagnon, 2365 Galt ouest, Sherbrooke  
 FRAIS: 75.00\$

INSCRIPTION ET TEST DE CLASSEMENT POUR TOUTS LES COURS D'ANGLAIS

ENDROIT: Ecole Montcalm, 2050, boul. Portland, Sherbrooke  
 DATE: Le lundi 9 janvier et le mardi 10 janvier 1984  
 HEURE: 19h. précises

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

## COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE

### EASTERN TOWNSHIPS

257 Queen, Lennoxville, (Qué.)  
**(819) 569-9468**



**TÉLÉCOULEURS \$459**  
20 pouces



**VASTE CHOIX**

# VENTE DE JANVIER

chez **GILLES BOISVERT MEUBLES**  
**\$800 000**

**D'AMEUBLEMENT, APPAREILS ÉLECTRO MÉNAGERS, TÉLÉCOULEURS, CHAINES STÉRÉOPHONIQUES**



**ATTENTION FUTURS COUPLES REDUCTIONS \$\$\$**

Sur ameublement pour 3 pièces. Choix, qualité.

<b>75</b>	<b>65</b>	<b>75</b>
meubles de cuisine et de salle à manger	meubles de chambre	meubles de salon

**EN ETALAGE AU MAGASIN**

## MOBILIER EN FRENE



**SPÉCIAL DE JANVIER**

## TOUT EN ORME VÉRITABLE



**SPÉCIAL DE JANVIER**



**Sklar SPÉCIAL DE JANVIER**



**Sklar SPÉCIAL DE JANVIER**

## SUPER SPÉCIAUX À TRAVERS LE MAGASIN

**Inqlis**



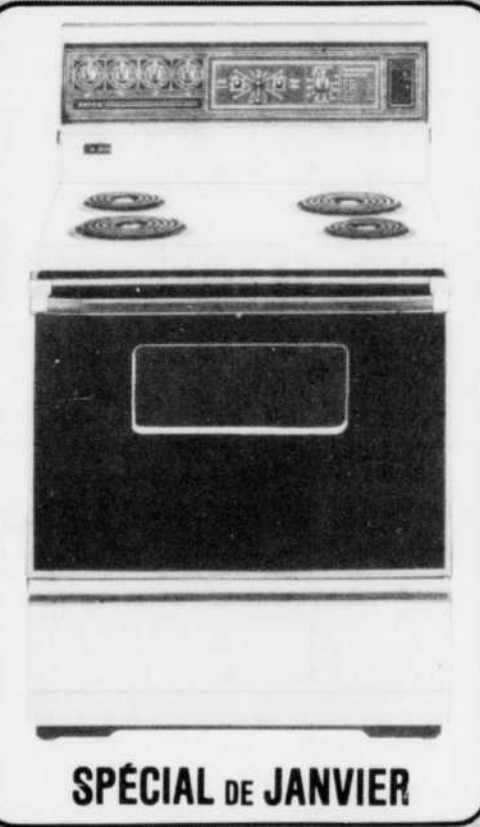
**SPÉCIAL DE JANVIER**

**LIBERATOR (R0 43000 ET R0 53000 à récupérateur d'eau savonneuse)**

La LIBERATOR possède trois cycles — normal, apprêt permanent et délicat. Elle comprend aussi l'option d'eau froide, deux vitesses de lavage et deux d'essorage, un filtre facile à nettoyer et cinq sélections de température de lavage/rinçage.

Disponible en blanc et couleur amande. INGLIS offre plus de choix de qualité et une grande valeur!

**SÉCHEUSE LIBERATOR**  
Quelle que soit la source d'alimentation que vous choisissiez — Inqlis peut répondre à vos exigences grâce à ses trois modèles **Liberator**: Le R0 83000 électrique, le R0 73000 à gaz naturel et le R0 63000 au propane. Tous les trois offrent les options de séchage minuté type régulier et apprêt permanent, le réglage duvetage-air, le filtre à charpie monté sur le dessus et un bouton de sécurité à pousser pour la mise en marche. Grande valeur et fiabilité de INGLIS.



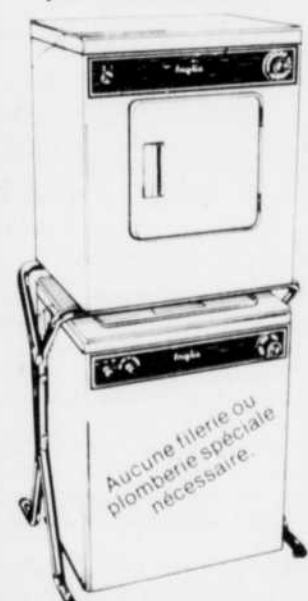
**SPÉCIAL DE JANVIER**



Hâtez-vous! Nous en avons maintenant un bon choix, mais à un tel prix, ces appareils vont se vendre très vite.

**SPÉCIAL DE JANVIER**

**COMPACTS Inqlis**  
Compacts! Mobiles!  
Les ménage-espace par excellence!



Aucune filière ou plomberie spéciale nécessaire.

L'un par dessus l'autre, côte à côte, rangés dans un placard ou installés en permanence... ce sont des appareils à grand rendement et de format compact pratique pour la lessive des vêtements de travail très sales jusqu'aux articles délicats de fantaisie. Flexibilité du lavage incorporée... automatiquement.



Système de filtration de nettoyage facile. Grille de séchage sans cultilage.



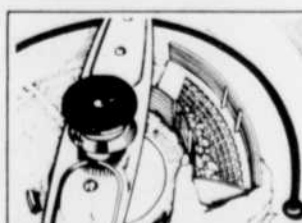
**SPÉCIAL DE JANVIER**



Panier à argenterie dans la porte



Lampe "Nettoyage" notre façon facile de montrer à votre famille que la vaisselle est propre à l'intérieur — pour que personne n'y mette de la vaisselle sale



2 bras gicleurs de gros format, un au-dessus, un en-dessous, et filtre "Dual-Action"



**Inqlis**

TOUJOURS UN BON INVESTISSEMENT CHEZ

**GILLES BOISVERT MEUBLES**  
563-4743

231, King ouest, Sherbrooke



LE GRAND MAGASIN DE MEUBLES DE LA RUE KING OUEST, QUI REpond A VOS GOÛTS ET A VOTRE BUDGET

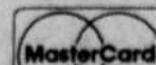
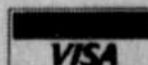
MISE DE COTE

Livraison, déballage et installation chez vous GRATUITEMENT.

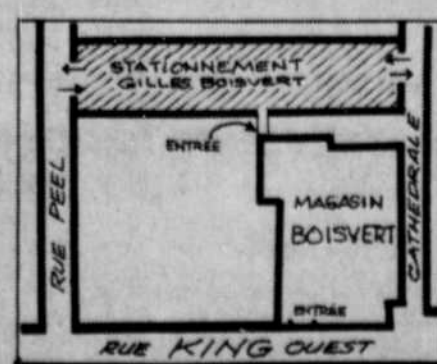
STATIONNEMENT GRATUIT

En arrière du magasin

Membre de la Corporation des marchands de meubles du Québec.



DISPONIBILITE DE CREDIT



Investissement de 1,5 million \$ de Chaussures H. H. Brown à Richmond

# Au moins 125 employés seront rappelés

par Luc Cloutier

RICHMOND — Les Chaussures H.H. Brown Canada procédera à une restructuration évaluée à plus de 1,5 million qui aura pour effet le rappel d'au moins 125 employés à l'usine de Richmond.

C'est ce qui a été annoncé hier par M. Claude Brouillette, prési-

sine, l'implantation de nouvelles politiques de marketing et l'amélioration du système informatique.

De plus, l'entreprise prévoit procéder à l'essai d'une nouvelle méthode de fabrication par vulcanisation. Si les résultats s'avèrent positifs, c'est est cinquante d'emplois supplémentaires qui seront embauchés.

baisse inquiétait sérieusement la population de Richmond qui avait peur de ne plus pouvoir compter sur cette firme, la plus importante source d'emplois de la région.

Mais aujourd'hui, avec plus de 425 employés, la firme Chaussures H.H. Brown est redevenue un chef de file.

Elle a réussi à s'approprier, depuis 6 ans, des contrats de plus de 8 millions \$ du Ministère de la Défense.

### Contingentement de la chaussure

Pour M. Alain Tardif, il est temps de protéger l'industrie de la chaussure afin qu'elle puisse prendre sa place dans l'économie canadienne. "Jamais je n'ai été aussi

optimiste au sujet de la restructuration de ce domaine", de poursuivre M. Tardif.

En 1976, le gouvernement fédéral procédait à l'application d'une politique de contingentement des importations de chaussures.

En 1980, après avoir été prolongé d'un an, ce règlement fut levé et le gouvernement devait laisser la porte ouverte aux importateurs. A ce moment, la part du marché obtenue par l'industrie canadienne atteignait un peu plus de 38 pour cent. Après l'abolition de cette politique, les entreprises devaient à nouveau faire face à la concurrence massive des pays asiatiques.

### Moyens de pression

La chaussure représente une part

non négligeable des échanges entre le Canada et certains autres pays. Pour M. Alain Tardif, la récente décision de la Communauté économique européenne de limiter ses importations de papier pourrait avoir un impact important sur l'industrie de la chaussure locale.

### Previsions optimistes

Alors que l'entreprise ne produisait que 3.000 paires de chaussures par jour l'an dernier, c'est une production de 4.000 paires que réalisent présentement les employés de l'usine.

Les prévisions permettent de croire que la production pourrait être portée à plus de 25.000.000 de paires au cours de l'année.



(Photo La Tribune par Luc Cloutier) M. Claude Brouillette



(Photo La Tribune par Luc Cloutier)

Grâce à un nouveau procédé, on prévoit produire 25 millions de paires de chaussures, cette année.

dent de l'entreprise, en présence du député fédéral Alain Tardif qui a révélé, qu'une aide financière de 423.216\$ sera versée pour l'office canadien pour un renouveau industriel (OCRI).

Cet investissement sera échelonné sur une période de trois ans. Il dotera l'entreprise d'équipements de production plus modernes. Elle permettra aussi le réaménagement l'u-

L'aide annoncée par le député de Richmond-Wolfe vient s'ajouter à une subvention de 17 000\$ qui avait permis à Chaussures H.H. Brown de procéder à une étude approfondie de ses opérations.

Cette entreprise qui autrefois pouvait compter plus de 750 employés avait vu sa production ralentir en partie à cause des importations. A un certain moment, cette

## En bref...

### Bury

Pendant que l'évaluation impossible passe de 11 millions \$ à 19 millions \$, le taux de la taxe foncière est réduit de 0,70 \$ à 0,55 \$ les cent dollars d'évaluation.

Ce sont là les principaux éléments du budget adopté par le conseil de l'endroit qui prévoit des revenus de 240.874 \$ contre 229.080 \$ l'an dernier. Un surplus de quelques centaines de dollars est prévu.

Selon le maire Adolphe Larivière,

### Dudswell

C'est un budget équilibré de 248.650 \$ qui a été adopté.

Ce budget fixe la taxe foncière à 0,80 \$ les 100 \$ d'évaluation. Pour l'enlèvement des ordures ménagères, les résidents devront verser annuellement la somme de 50 \$, alors qu'il en coûtera 25 \$ pour les résidents saisonniers.

Les permis de séjour pour les

maisons mobiles et pour les roulottes seront de 5 \$, 7 \$ ou 9 \$ par mois, selon la dimension.

Le coût des permis de construction et de réparation a été fixé à 20 \$ pour les maisons et les chalets tandis qu'il faudra verser la somme de 10 \$ pour tout autre genre de bâtiment.

Les négociations entreprises avec la municipalité de Deauville au sujet du versement d'une compensation à la suite de l'annexion du tiers du territoire de Rock-Forest doivent reprendre à la fin de janvier. D'ici à ce qu'une entente finale intervienne, les deux parties ont convenu de ne faire aucune déclaration publique.

Un litige qui remonte à 1979 a été réglé hors cour, alors que la ville de Rock-Forest en est venue à une entente avec M. Réal Fredette qui, insatisfait de l'offre faite pour l'achat du terrain qui a servi à la construction de l'usine de pompage Mi-Vallon et parce que des travaux y avaient déjà été entrepris, avait intenté une poursuite de quelque 36.000 \$.

### Omerville

Les citoyens d'Omerville ne subissent aucune hausse de taxe foncière en 1984, et le millin restera à 0,95\$ du cent dollars d'évaluation.

Seules les taxes de ramassage

des ordures ménagères et d'aqueduc augmenteront pour passer de 54\$ à 60\$ par année dans le premier cas, et de 150\$ à 175\$ dans le second cas.

### Rock-Forest

Un litige qui remonte à 1979 a été réglé hors cour, alors que la ville de Rock-Forest en est venue à une entente avec M. Réal Fredette qui, insatisfait de l'offre faite pour l'achat du terrain qui a servi à la construction de l'usine de pompage Mi-Vallon et parce que des travaux y avaient déjà été entrepris, avait intenté une poursuite de quelque 36.000 \$.

La ville versera à M. Fredette 16.804 \$, incluant les intérêts, pour le terrain et remboursera les ho-

### Eastman

Le taux de la taxe foncière a été modifié par suite de l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation scientifique. L'an dernier, le taux de la taxe foncière était fixé à 2 \$ les 100 \$ d'évaluation sur un rôle d'évaluation de 4.500.000 \$; en 1984, le taux sera de 0,60 \$ le cent dollars d'évaluation pour un rôle de

19.000.000 \$. Une taxe de 36 \$ sera prélevée par unité de logement pour l'enlèvement des ordures ménagères. La taxe d'eau est portée à 125 \$ par usager actif et à 68,50 \$ dans le cas des terrains desservis mais inhabités. On prévoit des revenus et des dépenses de 175.000 \$.

### Canton de Stukely-sud

La taxe foncière restera la même qu'en 1983, à savoir 0,60 \$ les cent dollars d'évaluation. La taxe d'eau est la même qu'à Eastman car cette municipalité fournit l'eau.

Le tarif pour l'enlèvement des ordures ménagères augmente de 7,71 \$ et passe à 47,71 \$. De plus, il y aura une taxe spéciale de 19,12 \$ pour récupérer le manque à gagner des deux dernières années puisque ce déficit ne peut être épongé à même le fonds général de la municipalité.

### Village de Stukely-sud

La taxe foncière restera la même, à savoir 1,12 \$ du cent dollars d'évaluation. La taxe d'eau

augmentera de 25 \$ pour se chiffrer à 86 \$. La taxe sur les ordures ménagères baissera de 52 \$ à 50 \$.

### Valcourt

Une plainte a été adressée par la Commission scolaire Moriac. A l'école primaire La Chanterelle, l'entrée d'eau est trop faible, après vérification, on a constaté que le système extérieur a 52 livres de pres-

sion, ce qui semble être très suffisant. Les édiles croient plutôt à une anomalie du système de l'école. Un ingénieur a été convoqué pour procéder à des vérifications.

## Nouvel affrontement à Lambton

par Yvon Rousseau

LAMBTON — L'assemblée régulière du mois de janvier, tenue mardi, à Lambton, a de nouveau été le théâtre d'un affrontement entre le maire et les deux conseillers qui l'appuient, d'une part, et les quatre conseillers qui s'opposent au maire, d'autre part.

Le maire, M. Emile Ducharme, en s'appuyant sur la ligne de conduite tracée par le Code municipal, refuse de signer les procès-verbaux de deux réunions, qui, selon lui, ont été tenues illégalement.

Mardi, lorsqu'il fut question de l'approbation du procès-verbal de l'assemblée précédente, ses quatre adversaires ont voté en faveur de l'adoption des procès-verbaux, alors que ses deux partisans votaient contre. Le maire n'avait pas droit de vote, comme président des débats.

Selon M. Ducharme, les conseillers municipaux Renaud Bilodeau, André Carrier, Jean-Denis Quirion et Donald Lapointe ont procédé illégalement puisque le Code municipal prévoit que, lorsque le maire exerce son droit de veto, en refusant de signer les procès-verbaux, telle approbation doit être reportée à la prochaine séance. A son avis, il devenait illégal de voter l'approbation des procès-verbaux à cette réunion.

Interrogé à ce sujet, hier, M. Jacques Choquette, porte-parole de la Commission municipale, invoque l'article 107, paragraphe 3, du Code municipal stipule que, si le chef du conseil refuse d'approuver et de signer les procès-verbaux, le secrétaire-trésorier les soumet de nouveau à la considération du conseil à sa session générale suivante, ou, après avis, à une session spéciale,

et que, si une majorité des membres du conseil les approuve de nouveau, ils sont légaux et valides comme s'ils avaient été signés et approuvés par le chef du conseil et malgré son refus.

"J'ignore si les assemblées concernées ont été tenues dans la légalité mais le Code municipal dicte la conduite à suivre en de tels cas", de déclarer M. M. Choquette.

### Vieille querelle

Selon le maire Ducharme, la situation est devenue intolérable car les conseillers Bilodeau, Carrier, Quirion et Lapointe, forts d'une majorité, ignorent des lois et veulent procéder comme bon leur semble.

Il relate que le problème remonte à six ou sept mois, alors que MM. Carrier et Lapointe, avec un groupe de citoyens, voulaient cons-

truire des immeubles sans prévoir un champ d'épuration. "Le conseil a refusé, après avoir consulté un avocat, sur ce point, puisque la loi ne permet pas d'accorder un permis sans qu'il y ait champ d'épuration", d'expliquer le maire.

"Depuis ce temps, il y a eu une élection et ces deux conseillers ont réussi à faire élire deux partisans, ce qui leur donne la majorité."

Le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Wellie Turcotte, a mentionné que tous les membres du conseil assistaient à l'assemblée, qui s'est déroulée dans l'ordre.

Il a mentionné que le nouvel inspecteur municipal, M. Bertrand Bouffard, selon une résolution votée mardi, sera envoyé suivre un cours offert par les Services de protection de l'environnement. Il a toutefois précisé ne pas vouloir être mêlé à la dispute.

## Au tour de Québec d'intervenir

(M. Claude Tessier)

par Yvon Rousseau

ROCK-ISLAND — Le député du comté de Mégantic-Compton-Stanstead, M. Claude Tessier, a confirmé hier qu'une offre de subvention ferme a été faite à la firme Les Outils Coupants International qui veut embaucher une centaine des ouvriers spécialisés mis à pied quand l'usine de la société Butterfield a fermé ses portes, il y a deux ans, à Rock-Island.

"La balle est maintenant dans le camp du gouvernement du Québec et l'on ne pourra pas dire que c'est le gouvernement fédéral qui a fait avorter le projet", a commenté M. Tessier, dit-il.

Le député a toutefois refusé de dévoiler le montant de la subvention offerte par le ministère de l'Expansion économique régionale.

M. Ronald Winters, président de la société Starobe, a confirmé, mardi, qu'une subvention légèrement inférieure à 2 millions \$ a été offerte. Une station de télévision de Sherbrooke a mentionné un montant de 1,8 million \$.

Le maire de Rock-Island, M. Jean-Louis Dupont, s'est contenté de dire qu'il attend des nouvelles vers la mi-janvier.

"La première demande de subvention était inacceptable car la mise de fonds des promoteurs était

nettement insuffisante. De plus, une perte d'un demi-million de dollars était prévue pour la première année", de déclarer M. Tessier qui a expliqué que le gouvernement fédéral ne voulait pas se retrouver avec un autre Tricofil sur les bras.

"Si ce n'était du chômage aux Villes frontalières, le gouvernement fédéral n'aurait pas fait une telle offre de subvention mais il n'est pas facile d'y attirer de nouvelles entreprises", non.

Sans vouloir présumer de la réponse du gouvernement du Québec, le député croit qu'une annonce officielle pourrait être faite vers la mi-janvier.

M. Tessier a précisé que la nouvelle entreprise ne s'installera définitivement pas dans l'usine de la compagnie Butterfield, mais plutôt dans une ancienne manufacture de bâtons de hockey, à Beebe, la firme Butterfield ayant fait savoir qu'elle n'accepterait pas de vendre son usine à un concurrent.

M. Pierre Deland, délégué régional de l'Office de planification et de développement du Québec, a souligné que l'étude de la demande d'aide de la firme Les Outils Coupants International n'est commencée que depuis quelques jours.

"D'ici à la fin de janvier, on connaîtra le montant que Québec investira", a-t-il précisé.

## Volte-face inattendue du conseil à Stoke

par Louise Simard

STOKE — Quatre des cinq conseillers présents à la dernière

assemblée du conseil de Stoke ont refusé d'appuyer une résolution qu'ils avaient eux-

mêmes formulée récemment en atelier de travail. Cette résolution au-

rait eu pour effet de majorer de 600 \$ le salaire du maire et de 200 \$ celui des conseillers.

Plusieurs étapes avaient précédé la présentation de la résolution. Lors d'une première assemblée, M. Robert Lessard proposait l'acceptation de la résolution. Les conseillers ne dirent mot. Les secondes s'écoulet. Le maire annonce le rejet de la résolution. La conseillère Monique Camirand se retourne vers le maire et seconde la résolution. Trop tard: les jeux sont faits!

Sur ce point, on se heurte au fait qu'Asbestos a perdu son statut de zone désignée l'été dernier et que la législation qui aurait permis à quelque 80 employés de conserver leur emploi en mars ne serait plus applicable comme c'est le cas dans d'autres villes minières durement touchées depuis quelques années.

Selon le conseiller Robert Lessard, les membres du conseil ont drôlement agi. "On dirait un complot contre le maire. En tout cas, pour moi, il s'agit d'un vote de non-confiance."

Le maire, quant à lui, ménage ses propos sur cette question qui lui paraît encore nébuleux, tout en affirmant qu'il a reçu le pot à la place des fleurs.

## Asbestos refuse de lancer la serviette

ASBESTOS (JPL) —

Certains difficultés ayant carrément bloqué des projets mis de l'avant par le comité de reclassement au cours de l'année dernière, le président, M. Yvon Hamel, qui cumule également les fonctions de directeur général de la ville d'Asbestos, n'entend pas abandonner pour autant les démarches entreprises par l'organisme mis sur pied dans le but de trouver des emplois temporaires aux mineurs victimes de mises à pied au cours des deux dernières années.

C'est ainsi que l'usine de silicate de calcium, le ferro-nickel et la constitution d'un échantillonnage des sols des comtés de Richmond et de Wolfe seront à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du comité qui se tiendra à l'hôtel de ville, le 23 janvier.

M. Hamel estime que ces démarches pourraient permettre à au moins une centaine de chômeurs d'obtenir un emploi à compter de mai.

"Depuis environ deux ans, nous rencontrons à peu près tous les mêmes obstacles aux deux paliers gouvernementaux. L'obstacle majeur était de loin le traditionnel manque de fonds", de poursuivre M. Hamel en révélant qu'en 1983 le comité a été dans l'impossibilité d'obtenir la moindre subvention pour l'analyse des carottes prélevées dans la région.

Le comité a décidé de se donner un nouvel élan après quelques mois d'inactivité, la firme JM Asbestos prévoyant 300 autres congédiements en mars.

L'organisme avait, dans un premier

temps, appuyé le syndicat minier dans ses démarches auprès d'Ottawa dans le but d'obtenir que la loi sur la pré-retraite volontaire soit appliquée aux travailleurs désireux de s'en prévaloir.

Sur ce point, on se heurte au fait qu'Asbestos a perdu son statut de zone désignée l'été dernier et que la législation qui aurait permis à quelque 80 employés de conserver leur emploi en mars ne serait plus applicable comme c'est le cas dans d'autres villes minières durement touchées depuis quelques années.

L'organisme avait, dans un premier

## Des immobilisations de 2,4 millions \$ prévues

WINDSOR (CC) —

En prévoyant des dépenses d'immobilisations de 2.376.000 \$, les édiles souhaitent notamment voir se concrétiser la construction d'une deuxième conduite de maitresse d'aqueduc de même que la construction de l'usine de filtration et la réfection d'un mur au barrage de la rivière Watopeka.

Ces projets dont la réalisation est prévue pour les mois à venir représentent des déboursés de quelque 275.000 \$.

Les dépenses projetées pour l'année en cours se chiffrent à 442.000 \$.

En 1985, les projets prioritaires représentent des dépenses de 697.000 \$. Les plus importants sont la construction d'égouts col-

lecteurs (200.000 \$), le prolongement de la rue des Pins vers la rue Frye East (180.000 \$) et la réfection de la 3e avenue au coût de 128.000 \$.

La plupart des dépenses prévues, soit 1.237.000 \$, seront encourues en 1986.

Ainsi, on projette la construction d'une autre section d'égouts collecteurs (300.000 \$),

la construction d'égouts sur la rue St-Georges jusqu'au 11e rang (192.000 \$) et le redressement de cette rue à la hauteur de l'usine de filtration (144.000 \$).

On prévoit aussi l'agrandissement du centre J.-A.-Lemay, au coût de 200.000 \$ et l'aménagement d'un terrain de balle au coût de 125.000 \$.

## Nombreuses activités destinées aux adolescents

St-EVARISTE —

Le groupe 12-18 de St-Evariste et La Guadeloupe entend présenter de nombreuses activités dans les mois à venir, activités qui se réaliseront si la collaboration des parents, des adultes et des autorités municipales demeure ce qu'elle a été en 1983.

C'est que le mois de décembre a été particulièrement fertile en activités au local des 12-18 de St-Evariste et La Guadeloupe.

Fort de l'appui sans équivoque des représentants municipaux et des parents, l'exécutif du comité des 12-18 formé de huit adolescents

et de deux parents a présenté, le 10 décembre, un théâtre de marionnettes.

Cette activité a présentée grâce à l'appui de trois mères de famille qui caressaient depuis un bon bout de temps le rêve d'offrir du théâtre pour enfants.

Une soirée récréative s'est aussi déroulée la semaine suivante. Cette soirée a été précédée par un souper communautaire. Une quarantaine d'adolescents et une dizaine de parents ont célébré la venue des Fêtes par des activités communautaires de tout genre.



Une vingtaine de hauts fonctionnaires du Québec en 1983

# Des salaires de plus de 80,000 \$ par année

par Norman Delisle  
**QUEBEC (PC) — L'an dernier, une vingtaine de hauts fonctionnaires gagnait plus de 80,000 \$ par année, révèlent les derniers comptes publics du gouvernement du Québec.**

Le secrétaire du Conseil exécutif, un poste-clé dans la fonction publique québécoise, M. Louis Bernard, venait en tête de liste avec un salaire de 87,452, selon le document qui couvre l'année financière se terminant le 31 mars 1983. Il était suivi de près par un autre haut-fonctionnaire du conseil exécutif, M. Guy Rocher, à 87,179.

Deux sous-ministres seniors et cinq secrétaires associés du Conseil exécutif ont touché un salaire de 80,725, tout comme le chef de cabinet du premier ministre Lévesque, M. Jean-Roch Boivin.

L'ancien président de la Société d'habitation du Québec - SHQ - M. Jean-Marie Couture, aujourd'hui cadre à la Raffinerie de sucre du Québec, touchait

pour sa part 106,493 mais ce montant comprend des avantages sociaux dont on ne précise pas la valeur. M. Couture a été remplacé à la tête de la SHQ après que l'opposition libérale eut dénoncé en 1980 son administration dans des travaux de réparations d'édifices gérés par l'organisme.

A titre de comparaison, signalons qu'en 1983, le salaire du premier ministre René Lévesque était de 88,234, celui d'un ministre ou du chef de l'opposition 87,423 et celui d'un simple député 42,596. Ces salaires de parlementaires comprennent une allocation non-imposable de 7,500.



Jean-Roch Boivin

les pour couvrir les frais rattachés à leur poste. Par exemple, le délégué du Québec à Paris, M. Yves Michaud, a touché au cours de l'année financière 1982-83 la somme de 185,752. Le montant se répar-

tit comme suit: 86,057 en salaire, 86,383 pour l'allocation relative à la fonction, 40,312 en frais de représentation et 10,000 en frais de transport.

Les frais relatifs à la fonction comprennent notamment la différence entre le coût du loyer au Québec et celui, beaucoup plus élevé, d'un loyer à Paris ainsi que tous les frais relatifs aux avantages sociaux.

Le délégué du Québec à Caracas (Venezuela), M. Gérard Frigon, a pour sa part eu des frais de 171,349 dont 72,270 en salaire.

Le Québec possède 24 délégations hors-Québec, soit trois au Canada (Edmonton, Toronto et Moncton), huit aux États-Unis, en plus d'être représenté dans 13 pays.

L'ensemble des dépenses du Québec liées à ses relations extérieures coûtait en 1982-83 338 millions dont 4 millions pour les affaires "canadiennes" et 334 millions

pour les affaires "internationales".

**Juges**  
 Par ailleurs, le salai-

re moyen des juges nommés et payés par Québec en 1982-83 était de 86,218. Mais une dizaine d'entre eux ont touché,

en sus de leur salaire, une pension à titre d'ancien membres de l'Assemblée nationale. Le montant de cette pension est tenu secret

par les autorités gouvernementales mais dans au moins trois cas, ceux des anciens ministres Bernard Pi-

Casgrain et Robert Burns, ce montant a permis aux bénéficiaires de hausser leurs revenus annuels à plus de 100,000.

## Selon le Vérificateur général du Québec Un système comptable inadéquat à l'OCQ

par Robert Lefebvre  
**QUEBEC (PC) — L'Office de la construction du Québec ne tient pas ses comptes d'une manière fidèle et convenable, a constaté le Vérificateur général du Québec dans son dernier rapport annuel à l'Assemblée nationale.**

Celui-ci a en effet signalé des "faiblesses" dans le système comptable des régimes d'avantages sociaux des salariés de la construction qu'il résume en deux points: — Le système comptable ne reflète pas les dispositions du règlement relatif aux régimes d'avantages sociaux; — Il ne contrôle pas non plus de façon appropriée les registres comptables auxiliaires informatisés des sommes et des heures accumulées, acquises par les salariés à leur régime de retraite (cumulatif des heures travaillées, cotisations et contributions versées).

Faute d'un système comptable adéquat, observe le Vérificateur général, les gestionnaires de l'Office ne sont pas dûment informés de façon systématique des activités du régime de retraite des salariés de la construction.

L'OCQ répond à ces critiques en précisant que la mise en place de systèmes comptables fiables est un projet de grande envergure et que les nouveaux contrôles devraient être mis en place avant la fin de 1984.

Celui-ci prévoit que les rentes ou les remboursements des cotisations lors du décès ou du départ d'un salarié sont établis en fonction des cotisations et des contributions versées à la caisse de retraite pour chaque cotisant concerné.

Or, le fichier tenu par l'OCQ de chaque cotisant qui fournit des informations relatives aux heures travaillées et le montant des cotisations et des contributions n'indique pas si ces cotisations et contributions ont bel et bien été versées.

Alors, affirme le Vérificateur général, l'Office a pu payer des prestations de rentes de retraite et rembourser des cotisations pour des heures travaillées à l'égard desquelles les cotisations et contributions n'ont jamais été versées.

L'Office de la construction répond qu'un comité d'étude s'est penché sur la question et que des corrections seront bientôt apportées.

### Assiduité

Le rapport du Vérificateur général fait état également d'un manque de contrôle de l'assiduité du personnel non salarié de l'Office.

L'OCQ a fait savoir qu'elle entend adopter au début de la présente année une politique générale sur l'assiduité au travail de son personnel cadre et syndiqué.

Enfin, l'OCQ autorise, à titre de frais de représentation, le remboursement de repas auxquels n'assistent que des directeurs de l'Office.

"De tels frais, souligne le Vérificateur général, ne constituent pas des frais de représentation proprement dits."

L'OCQ répond, elle, que ces remboursements sont approuvés comme "frais de réunion".

### Administration

Pour ce qui est de l'administration de ces régimes d'avantages sociaux, le Vérificateur général constate d'autre part qu'elle ne rencontre pas les exigences du règlement.

pable l'ancien chef de la brigade des stupéfiants de la police de Montréal Henri Marchessault.

### • Essence plus chère

MONTREAL (PC) — Le prix de l'essence au Canada a augmenté hier de \$0.01 le litre pour s'établir à \$0.539.

Selon M. Vincent Della Noce, président de l'Association des services de l'automobile du Québec, "comme d'habitude, c'est la compagnie Shell qui a parti le bal dans ses libres-services et toutes les autres autres compagnies ont suivi".

M. Della Noce, qui représente 800 des 3,000 détaillants indépendants d'essence au Québec, convoquera la presse le 17 janvier pour réagir à cette hausse et annoncer une campagne de boycottage.

M. Della Noce, contenant difficilement sa colère, a ajouté: "il s'agit d'une coalition déguisée".

### • Yves Michaud décoré

PARIS (PC) — Le délégué-général du Québec à Paris, Yves Michaud, a été décoré mercredi de l'Ordre de Commandeur de la Légion d'honneur par le premier ministre, Pierre Mauroy.

La cérémonie s'est déroulée à l'hôtel Matignon, résidence du premier ministre français.

## Coup d'oeil... sur le Québec

### • En séance privée

QUEBEC (PC) — Les travaux de la Commission d'enquête sur Madelipèche et sur Pêcheurs unis du Québec ont débuté hier à Québec.

Dès l'ouverture des audiences, le président de la commission, le juge André Marceau, a fait savoir que l'enquête se tiendra en partie en séance privée et qu'il sera nécessaire d'analyser une "montagne d'exhibits" et qu'un tel examen "ne peut pas se faire efficacement en public sans risquer de léser les droits de certaines personnes".

Le juge Marceau a rappelé que cette enquête n'était pas un procès puisqu'il n'y a ni accusé, ni accusateur, et a invité la presse à se montrer prudente dans ses reportages des séances publiques.

### • Etiquettes critiquées

TORONTO (PC) — L'industrie de l'alimentation ne semble pas voir d'un bon oeil la suggestion du ministre fédéral de la Santé d'indiquer sur étiquette la composition nutritionnelle des aliments.

Un tel projet, a noté un porte-parole de Canada Packers, M. Murray Stewart, coûterait à cette seule compagnie environ \$6.7 millions pour se réaliser.

Au ministère de la Santé, on a fait remarquer qu'il ne s'agit que d'une proposition et que l'industrie n'est pas obligée de l'appliquer.

Un plan volontaire, a signalé un porte-parole, est "le plus loin que le ministère puisse espérer aller".

### • Coupable en partie

MONTREAL (PC) — L'avocat de Louis Trottier a fait savoir, mercredi, que son client reconnaît peut-être sa culpabilité à quelques-unes des 25 accusations portées contre lui, au moment de sa prochaine comparution devant le tribunal, le 12 janvier.

Si aucune entente n'est intervenue avec l'avocat de la poursuite à ce moment, a ajouté Me Serge Ménard dans une interview, le plaidoyer de non-culpabilité sera maintenu et une date sera fixée pour le procès.

Trottier fait face aux mêmes accusations de trafic de drogues dont a été trouvé cou-

bientôt  
 DANS  
 la tribune

mobilia mobilia m  
 obilia mobilia mob  
 ilia mobilia mobilia  
**SOLDE SPÉCIAL**  
**1<sup>er</sup> ANNIVERSAIRE**  
 mobilia mobilia m  
 obilia mobilia mob

**3050, boul. Portland - Carrefour de l'Estrie 821-2102**

# vente d'entrepôt

## Sears

### Diamants

**Aubaines sensationnelles de janvier à des bas prix qui font rêver!**

Pour cette occasion, nous avons voulu vous offrir des diamants à prix exceptionnels. Ces diamants doivent être brillants, scintillants et constituer un bon achat pour vous. Quelques uns des modèles en solde proviennent de notre marchandise régulière. Les articles illustrés représentent ceux offerts au plus bas prix; d'autres modèles à bons prix sont également disponibles.

**Bague à diamant solitaire (non illustrée).**  
 Monture en or 14K avec bande en or 10K.

.25 carat.....	499 \$ ch.
.50 carat.....	999 \$ ch.
1.00 carat.....	2999 \$ ch.

Ces bagues sont disponibles dans certains magasins. Les commandes spéciales sont acceptées dans tous les magasins. Les bijoux illustrés sont grossis pour en montrer les détails. Certains articles peuvent manquer dans certains magasins: les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise. Magasinage en personne seulement.

**Bagues pour dames** **Bagues pour hommes**

**99\$** choix de modèles **179\$** Choix de modèles

**Bagues de fiançailles** **Solitaire**

**199\$** Choix de modèles **199\$** .10 carats

**Choix de boucles d'oreilles et de pendentifs**

**59\$** paire

Prix en vigueur, dans la limite des stocks disponibles, jusqu'au 14 janvier 1984, sauf indication contraire.

Les mentions "Ord" ou "Etat" de Simpsons-Sears Limited se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi, de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi, de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de l'Estrie.

Copyright Canada, 1984, Simpsons-Sears Limited

Magasinage en personne seulement

**Sears**

vous en avez pour votre argent...et plus

# vente d'entrepôt Sears

Quantités limitées

## Marchandises endommagées

Il s'agit de marchandises qui ont été mises en montre ou qui ont été manœuvrées et qui de ce fait se trouvent salies, marquées, égratignées ou endommagées.

- Poêle à bois.** Qte 1. No 42956. Sears ord. 349.98\$ **299,99\$** ch
- Poêle à bois.** Qte 1. No 42956. Sears ord. 349.98\$ **99,99\$** ch
- Porte d'aluminium.** Qte 3. No 21670. Sears ord. 299.98\$ **99,99\$** ch
- Porte d'aluminium.** Qte 2. No 21607. Sears ord. 169.98\$ **49,99\$** ch
- Porte d'aluminium.** Qte 2. No 21681. Sears ord. 199.98\$ **59,99\$** ch
- Porte d'aluminium.** Qte 1. No 21807. Sears ord. 219.98\$ **59,99\$** ch
- Porte patio.** Qte 1. No 21440. Sears ord. 749.99\$ **499,99\$** ch
- Rayon 42. Plomberie
- Télécouleur 26".** Qte 1. No 15313. Sears ord. 1 149.98\$ **849,98\$** ch
- Chaîne stereo.** Qte 1. No 28550. Sears ord. 499.98\$ **349,98\$** ch
- Rayon 57. Téléviseur, stéréo
- Hotte pour cuisinière.** Ton or moisson. Qte 1. No 33316. Sears ord. 164.98\$ **89,98\$** ch
- Hotte pour cuisinière.** Ton or moisson. Qte 2. No 33516. Sears ord. 239.98\$ **149,98\$** ch
- Rayon 22. Cuisinières
- Laveuse automatique.** Blanc. Qte 1. No 42310. Sears ord. 639.98\$ **439,98\$** ch
- Laveuse automatique.** Amande. Qte 1. No 42318. Sears ord. 649.98\$ **499,98\$** ch
- Secheuse automatique.** Blanc. Qte 1. No 82310. Sears ord. 449.98\$ **329,98\$** ch
- Rayon 26. Laveuses/secheuses
- Refrigerateur 13 pi. cu. Blanc.** Qte 2. No 13920. Sears ord. 679.98\$ **599,98\$** ch
- Refrigerateur 17 pi. cu.** Amande. Qte 1. No 73979. Sears ord. 1 109.98\$ **899,98\$** ch
- Rayon 46. Réfrigérateurs
- Ens. matelas-sommier.** 135 x 188 cm. Qte 1. No 73632. Sears ord. 479.98\$ **279,98\$** ch
- Matelas.** 135 x 188 cm. Qte 1. No 71432. Sears ord. 359.98\$ **179,98\$** ch
- Matelas.** 135 x 188 cm. Qte 1. No 71717. Sears ord. 189.98\$ **79,98\$** ch
- Matelas.** 150 x 200 cm. Qte 1. No 71633. Sears ord. 289.98\$ **150\$** ch
- Matelas.** 100 x 200 cm. Qte 1. No 71199. Sears ord. 219.98\$ **49,98\$** ch
- Sommier.** 100 x 188 cm. Qte 1. No 72875. Sears ord. 169.98\$ **49,98\$** ch
- Matelas.** 150 x 200 cm. Qte 1. No 71973. Sears ord. 349.98\$ **99,98\$** ch
- Matelas.** 150 x 200 cm. Qte 1. No 71433. Sears ord. 419.98\$ **249,98\$** ch
- Sommier.** 135 x 188 cm. Qte 1. No 82337. Sears ord. 98\$ **35\$** ch

- Sommier.** 135 x 188 cm. Qte 1. No 72722. Sears ord. 70\$ **35\$** ch
- Matelas.** 135 x 188 cm. Qte 1. No 71197. Sears ord. 279.98\$ **89,98\$** ch
- Sommier.** 135 x 188 cm. Qte 1. No 72227. Sears ord. 100\$ **40\$** ch
- Matelas et sommier.** 100 x 188 cm. Qte 1. No 77195. Sears ord. 459.96\$ **299,98\$** ch
- Matelas.** 100 x 188 cm. Qte 2. No 81085. Sears ord. 89.98\$ **50\$** ch
- Lits superposés.** Qte 1. No 67070-79. Sears ord. 690\$ **499,98\$** ch
- Lits superposés.** Qte 1. No 85190. Sears ord. 549.98\$ **400\$** ch
- Matelas.** 135 x 188 cm. Qte 1. No 71550. Sears ord. 170\$ **99,98\$** ch
- Table.** 1 tiroir. Qte 1. No 362C3. Sears ord. 220\$ **122,98\$** ch
- Table à café.** Qte 2. No 36201. Sears ord. 320\$ **129,98\$** ch
- Table de bout.** Qte 1. No 36004. Sears ord. 89.98\$ **50\$** ch
- Table Ens. de 3.** Qte 3. No 36002. Sears ord. 109.98\$ **89,98\$** ch
- Table à lampe.** Qte 2. No 37223. Sears ord. 84.98\$ **59,98\$** ch
- Table et 4 chaises.** Qte. No 25906. Sears ord. 360\$ **199,98\$** ch
- Desserte.** No 38222. Sears ord. 99.98\$ **89,98\$** ch
- Table de nuit.** Qte 6. No 62116. Sears ord. 59.98\$ **35\$** ch
- Table de nuit.** Qte 2. No 61356. Sears ord. 109.98\$ **69,98\$** ch
- Table à lampe.** Qte 1. No 36209. Sears ord. 220\$ **129,98\$** ch
- Curio.** Qte 1. No 31302. Sears ord. 399.98\$ **199,98\$** ch
- Buffet.** Qte 1. No 21409. Sears ord. 1 340\$ **999,98\$** ch
- Table.** Qte 1. No 37220. Sears ord. 84.98\$ **59,98\$** ch
- Chaise.** Qte 1. No 53371-73. Bourgogne. Sears ord. 1 500\$ **750\$** ch
- Chaise.** Beige. Qte 1. No 25852. Sears ord. 170\$ **99,98\$** ch
- Chaise.** Qte 1. No 58003. Sears ord. 349.98\$ **249,98\$** ch
- Chaise.** Qte 1. No 44014. Sears ord. 79.98\$ **54,98\$** ch
- Chaise.** Qte 1. No 44030. Sears ord. 79.98\$ **39,98\$** ch
- Banc.** Qte 1. No 31435. Sears ord. 189.98\$ **149,98\$** ch
- Chaise berçante.** Qte 1. No 44014. Sears ord. 79.98\$ **64,98\$** ch
- Chaise.** Qte 2. No 20072. Sears ord. 150\$ **90\$** ch
- Fauteuil et canapé.** Qte 2. No 53533-31. Sears ord. 600\$ **499,98\$** ch
- Fauteuil.** Qte 1. No 41440. Sears ord. 459.98\$ **279,98\$** ch
- Fauteuil et canapé.** Beige. Qte 1. No 57190. Sears ord. 1 119.98\$ **749,98\$** ch

- Canapé.** Bourgogne. Qte 1. No 51891-96. Sears ord. 900\$ **549,98\$** ch
- Canapé.** Beige. Qte 1. No 53251. Sears ord. 1 000\$ **500\$** ch
- Fauteuil.** Bleu. Qte 2. No 53393-95. Sears ord. 570\$ **279,98\$** ch
- Porte-journaux.** Qte 1. No 38218. Sears ord. 34.98\$ **24,98\$** ch
- Porte-fleur.** Qte 1. No 36008. Sears ord. 39.98\$ **29,98\$** ch
- Parasol.** Brun/beige. Qte 1. No 92479. Sears ord. 109.98\$ **54,98\$** ch
- Patere.** Qte 1. No 31443. Sears ord. 59.98\$ **49,98\$** ch

## Marchandises remises en état

Il s'agit d'articles mécaniques ou électroniques remis en état par le fournisseur ou une unité Sears. Ces articles peuvent ou non être munis de la garantie offerte sur les articles neufs.

- Deshumidificateur 30 chopines.** No 25530. Qte 3. Sears ord. 299.98\$ **199,99\$** ch
- Deshumidificateur 20 chopines.** No 25420. Qte 2. Sears ord. 259.98\$ **179,99\$** ch

## Marchandise de démonstration

Il s'agit d'articles mécaniques ou électroniques utilisés en démonstration.

- Aspirateur traineau.** No 32127. Qte 1. Sears ord. 129.98\$ **59,98\$** ch
- Télécouleur 20".** No 14295. Qte 1. Sears ord. 1 129.98\$ **899,98\$** ch
- Télécouleur 26".** No 15131. Qte 1. Sears ord. 1 329.98\$ **999,98\$** ch
- Télécouleur 26".** No 15135. Qte 1. Sears ord. 999.98\$ **899,98\$** ch
- Télécouleur 26".** No 15924. Qte 1. Sears ord. 869.98\$ **599,98\$** ch
- Magnétoscope.** No 30133. Qte 1. Sears ord. 699.98\$ **549,98\$** ch
- Laveuse.** Amande. No 42608. Qte 1. Sears ord. 729.98\$ **499,98\$** ch
- Laveuse.** Couleur: blanc. No 42900. Sears ord. 699.98\$ **499,98\$** ch
- Secheuse compacte.** Blanc. No 62100. Qte 1. Sears ord. 379.98\$ **279,98\$** ch
- Secheuse.** Blanc. No 82900. Qte 2. Sears ord. 529.98\$ **399,98\$** ch
- Lave-vaisselle mobile.** Blanc. No 71261. Qte 1. Sears ord. 609.98\$ **449,98\$** ch
- Lave-vaisselle mobile.** Amande. No 71488. Qte 1. Sears ord. 749.98\$ **579,98\$** ch
- Lave-vaisselle mobile.** Amande. No 72448. Qte 1. Sears ord. 589.98\$ **429,98\$** ch
- Rayons 57, 20 et 26. Téléviseurs, aspirateurs et laveuses/secheuses

## Marchandise déjà utilisée

- Aspirateur traineau.** No 32299. Qte 1. Sears ord. 499.98\$ **299,99\$** ch
- Balai électrique.** Qte 10. Sears ord. 79.98\$ à 109.98\$ **20\$ à 30\$** ch
- Télécouleur AM/FM 5".** No 14200. Qte 1. Sears ord. 549.98\$ **399,98\$** ch
- Magnétocassette.** No 29625. Qte 1. Sears ord. 199.98\$ **119,98\$** ch
- Magnétocassette.** No 5001. Qte 1. Sears ord. 299.98\$ **199,98\$** ch
- Syntonisateur.** No 6001-6658. Qte 2. Sears ord. 299.98\$ **199,98\$** ch
- Amplificateur RE 1803.** Qte 1. Sears ord. 299.98\$ **199,98\$** ch
- Cuisinière 24".** Amande. No 52028. Qte 1. Sears ord. 519.98\$ **439,98\$** ch
- Cuisinière 30".** No 63139. Amande. Qte 1. Sears ord. 589.98\$ **499,98\$** ch
- Cuisinière 30".** Blanc. No 63830. Qte 1. Sears ord. 759.98\$ **659,98\$** ch
- Cuisinière 30".** Amande. No 67728. Qte 1. Sears ord. 919.98\$ **799,98\$** ch
- Laveuse.** Blanc. No 21501. Qte 1. Sears ord. 459.98\$ **329,98\$** ch
- Laveuse.** Blanc. No 22500. Qte 1. Sears ord. 649.98\$ **449,98\$** ch
- Laveuse.** Or moisson. No 40216. Qte 1. Sears ord. 525.98\$ **399,98\$** ch
- Laveuse.** Blanc. No 42100. Qte 1. Sears ord. 589.98\$ **449,98\$** ch
- Secheuse.** Blanc. No 62500. Qte 1. Sears ord. 399.98\$ **279,98\$** ch
- Secheuse.** Or moisson. No 80216. Qte 1. Sears ord. 359.98\$ **239,98\$** ch
- Secheuse.** Or moisson. No 82306. Qte 1. Sears ord. 459.98\$ **299,98\$** ch
- Lave-vaisselle mobile.** Brun. No 71482. Qte 1. Sears ord. 749.98\$ **499,98\$** ch
- Lave-vaisselle mobile.** Amande. Qte 1. No 79468. Sears ord. 299.98\$ **299,98\$** ch
- Refrigerateur 13 pi.** Or moisson. No 30916. Qte 1. Sears ord. 759.98\$ **599,98\$** ch
- Refrigerateur 13 pi.** Blanc. No 33970. Qte 1. Sears ord. 919.98\$ **699,98\$** ch
- Refrigerateur 15 pi.** Blanc. No 50940. Qte 1. Sears ord. 899.98\$ **759,98\$** ch
- Refrigerateur 15 pi.** Amande. No 50948. Qte 1. Sears ord. 909.98\$ **769,98\$** ch
- Refrigerateur 15 pi.** Or moisson. No 53946. Qte 1. Sears ord. 909.98\$ **729,98\$** ch
- Refrigerateur 15 pi.** Amande. No 53948. Qte 3. Sears ord. 909.98\$ **769,98\$** ch
- Refrigerateur 15 pi.** Amande. No 53958. Qte 1. Sears ord. 759.98\$ **699,98\$** ch

- Congélateur 7 pi.** Blanc. No 20720. Qte 1. Sears ord. 349.98\$ **299,98\$** ch
- Congélateur 12 pi.** Blanc. No 41250. Qte 1. Sears ord. 565\$ **469,98\$** ch
- Congélateur vertical 5 pi.** No 60562. Qte 1. Sears ord. 565\$ **469,98\$** ch
- Rayons 20, 57, 22, 26, 46, 47. Aspirateurs, téléviseurs et appareils Kenmore

## Marchandise en surplus

- Marchandise de première qualité en surplus.
- Poêle à bois.** No 42956-57. Qte 4. Sears ord. 349.98\$ **279,99\$** ch
- Poêle à bois.** No 42985. Qte 1. Sears ord. 479.98\$ **399,99\$** ch
- Poêle à bois.** No 42505. Qte 1. Sears ord. 759.98\$ **659,99\$** ch
- Poêle à bois.** No 42507. Qte 1. Sears ord. 799.98\$ **699,99\$** ch
- Chauffe-eau Cascade 40.** No 73579. Qte 3. **149,99\$** ch
- Chauffe-eau 'Power Miser 40'.** No 73180. Qte 5. Sears ord. 219.98\$ **179,99\$** ch
- Chauffe-eau 'Power Miser 60'.** No 73270. Qte 3. Sears ord. 299.98\$ **249,99\$** ch
- Chauffe-eau Kenmore 'Power Miser 40'.** No 73181. Qte 1. Sears ord. 289.98\$ **239,99\$** ch
- Purificateur d'air électronique.** No 32913. Qte 2. Sears ord. 429.98\$ **249,99\$** ch
- Piscine 15 x 4'. rebord 2 1/2".** No 64055. Qte 2. Sears ord. 429.98\$ **329,99\$** ch
- Filtre 3/4 HP pour piscine.** No 64883. Qte 4. Sears ord. 409.98\$ **229,98\$** ch
- Filtre à cartouche pour piscine.** No 64732. Qte 5. Sears ord. 114.98\$ **39,99\$** ch
- Climatiseur 6 000 B.T.U. pour fenêtre à ouverture verticale.** No 35146. Qte 1. Sears ord. 339.98\$ **289,99\$** ch
- Climatiseur 13 000 B.T.U. pour fenêtre à ouverture verticale.** No 35143. Qte 1. Sears ord. 739.98\$ **639,99\$** ch
- Climatiseur 6 000 B.T.U. pour fenêtre à ouverture latérale.** No 35226. Qte 1. Sears ord. 469.98\$ **399,99\$** ch
- Plomberie, chauffage. Rayon 42.
- Tracteur 16.HP.** No 60216. Qte 1. Sears ord. 3199\$ **2399\$** ch
- Chasse-neige pour tracteur ci-dessus.** No 64068. Qte 2. Sears ord. 619\$ **399\$** ch
- Tondeuse pour tracteur.** No 64705. Qte 2. Sears ord. 720\$ **499\$** ch
- Aspirateur pour l'atelier.** No 29235. Qte 18. Sears ord. 114.98\$ **74,99\$** ch
- Ensemble d'outils 51 pièces.** standard ou métriques. No 45602-03. Qte 30. Sears ord. 169.99\$ **84,99\$** ch

- Rabais 40% sur clés:** à molette standard, mixtes fermées ou ouvertes de 1" et plus. Qte 40. Sears ord. 13.29\$ à 44.99\$ **7,97\$ à 26,99\$** ch
- Coffre à outils à cantilever.** No 33222. Qte 15. Sears ord. 42.99\$ **29,99\$** ch
- Quincaillerie. Rayon 09.
- Barbecue 30 000 B.T.U. au gaz.** No 33420. Qte 3. Sears ord. 309.98\$ **269,99\$** ch
- Barbecue 40 000 B.T.U. au gaz.** No 33423. Qte 2. Sears ord. 329.98\$ **269,99\$** ch
- Barbecue 40 000 B.T.U. au gaz.** No 33425. Qte 2. Sears ord. 439.98\$ **369,99\$** ch
- Acc. maison-cuisine. Rayon 11.
- Bicyclette 12 vitesses à cadre 23".** Modèle pour homme. Assemblée. No 27421. Qte 8. Sears ord. 199.99\$ **149,99\$** ch
- Bicyclette 10 vitesses à cadre 23".** Pour homme. Assemblée. No 27411. Qte 8. **129,99\$** ch
- Bicyclette 'Mag Wheeler'.** Assemblée. No 27822. Qte 8. **109,99\$** ch
- Tricycle 3 vitesses.** 32" large x 72" long. Pour adulte. Assemblée. No 27494. Qte 6. Sears ord. 389.99\$ **299,99\$** ch
- Sport. Rayon 06.
- Aspirateur traineau.** No 32183. Qte 6. Sears ord. 289.98\$ **149,98\$** ch
- Aspirateur-traineau.** No 32272. Qte 8. Sears ord. 289.98\$ **149,98\$** ch
- Aspirateur-traineau.** No 32397. Qte 6. Sears ord. 439.98\$ **299,98\$** ch
- Aspirateur. Rayon 20.
- Télécouleur 20".** No 14295. Qte 1. Sears ord. 1 129.98\$ **899,98\$** ch
- Magnétoscope.** No 30118. Qte 8. Sears ord. 529.98\$ **459,98\$** ch
- Téléviseur. Rayon 57.
- Tapis décoratifs pour la maison 'Tehran'.** 67 x 283 cm. Cognac. No 24244. Qte 1. Sears ord. 124.98\$ **44,98\$** ch
- 'Agadir'.** 259 x 348 cm. Ivoire. No 26101. Qte 1. Sears ord. 899.98\$ **549,98\$** ch
- 'Moon'.** 259 x 350 cm. Rouille. No 26014. Qte 2. Sears ord. 649.98\$ **374,98\$** ch
- 'Super Rajput'.** 240 x 315 cm. Ivoire. No 27203. Qte 1. Sears ord. 1069.98\$ **599,98\$** ch
- 'Orient Star'.** 250 x 365 cm. Bleu. No 24322. Qte 1. Sears ord. 299.98\$ **119,98\$** ch
- 'Diruba'.** 167 x 274 cm. Bleu. No 27163. Qte 1. Sears ord. 799.98\$ **549,98\$** ch
- Coupons de tapis**
- 'Laurinda'.** 366 x 340 cm. Rose. No 34750. Qte 1. Sears ord. 211\$ **75\$** ch
- 'Goodwood'.** 366 X 340 cm. Rouille. No 18300. Qte 1. Sears ord. 161\$ **60\$** ch
- 'Acacia'.** 305 x 366 cm. Or. No 98000. Qte 1. Sears ord. 241\$ **175\$** ch
- 'Astor'.** 366 x 410 cm. Rouge. No 98000. Qte 1. Sears ord. 180\$ **110\$** ch
- 'Embos collect'.** 366 x 435 cm. Brun/or. No 22000. Qte 1. Sears ord. 334\$ **175\$** ch

Prix en vigueur le 5 janvier ou jusqu'à épuisement de la marchandise

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie. Copyright Canada, 1984, Simpsons-Sears Limitée.

Magasinage en personne seulement

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus